

FCP de droit français

**PORTZAMPARC SELECTION
TAUX**

RAPPORT ANNUEL

au 31 décembre 2025

Société de Gestion : PORTZAMPARC GESTION
Dépositaire : Caceis Bank
Commissaire aux Comptes : H.L.P Audit

SOMMAIRE

1. Changements intéressant l'OPC	3
2. Rapport de gestion	4
3. Informations réglementaires	9
4. Certification du Commissaire aux Comptes	29
5. Comptes de l'exercice	35
6. Annexe(s)	85
Caractéristiques de l'OPC	86

1. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

- Création du fonds le 22 juillet 2024.
- Aucun changement durant l'année 2025.

Janvier 2025 :

Ce mois de janvier 2025 a été marqué par l'investiture de D. Trump à la présidence américaine et le retour de la multiplication des déclarations et de la volatilité que cela implique. Depuis son élection en novembre 2024, le marché obligataire a largement anticipé l'impact inflationniste de son programme économique. Cependant, les différents indicateurs macro-économiques publiés au cours du mois ont favorisé une certaine détente sur les taux. Ainsi, le PMI composite américain est passé de 55,4 à 52,1 et indique un ralentissement ponctuel de l'économie ce qui a pesé sur la confiance du consommateur. Par ailleurs, lors de son discours prononcé après l'annonce du maintien des taux de la FED, J. Powell a adopté un ton plus pragmatique que le mois dernier indiquant que les prochaines décisions seront conditionnées par l'évolution des chiffres de l'inflation. En Europe, la Banque Centrale a procédé à une nouvelle baisse de son taux directeur. Au vu de la faiblesse des deux principales économies de la zone Euro, tout laisse à penser que le taux de 2,75% est encore éloigné de la neutralité.

Dans ce contexte, Portzamparc Sélection Taux progresse de 0,79%. Après un début d'année plus compliqué, les fonds à duration longue (M&G Optimal Income ou Franklin Templeton Total Return) bénéficient de cet environnement de normalisation des taux. Enfin le retour de l'appétit pour les actifs risqués depuis les élections de novembre a pleinement bénéficié à notre exposition aux obligations convertibles (20% des actifs du fonds) ainsi qu'aux obligations de haut rendement (20% également).

Février 2025 :

La macro-économie a occupé une place relativement peu importante dans l'actualité de ce mois de février. Nous pouvons simplement noter la légère amélioration des PMI en Europe mais qui demeure encore fragile à ce stade pour envisager une reprise solide de la croissance. L'inflation continue de ralentir et les craintes d'une reprise inflationniste sous l'effet des mesures mises en place par l'administration Trump s'estompent. Dans ce contexte, la Banque Centrale Européenne poursuivra son cycle de baisse des taux et la FED prendra le temps nécessaire avant d'envisager un durcissement de sa politique monétaire.

La saison de publications des résultats d'entreprises est pour le moment plutôt positive malgré le manque de visibilité. Elle a ainsi permis de relever globalement les attentes des analystes. Le contexte boursier actuel résolument optimiste a favorisé notre exposition aux obligations convertibles qui progresse de plus de 2,5% sur le mois. La détente que nous observons sur les rendements obligataires depuis mi-janvier est favorable pour nos fonds à duration longue (environ 20% du portefeuille).

Enfin, l'issue positive des élections allemandes qui pourraient déboucher sur un assouplissement des règles budgétaires à favoriser un retour de l'appétit des investisseurs internationaux pour les actifs européens et provoquer une hausse de l'Euro. Ainsi, notre exposition au dollar (40% du portefeuille) a été pénalisée par cette configuration.

Mars 2025 :

À la suite des élections allemandes, la coalition s'est rapidement entendue sur la mise en œuvre d'un plan d'investissement massif de 500 milliards d'euros sur les 12 prochaines années. Ces fonds seront affectés à la modernisation de l'économie, des infrastructures et de l'armée allemande. Ce changement profond de philosophie économique en contraste avec la rigueur budgétaire quasi dogmatique a favorisé un rebond marqué du rendement du Bund allemand qui progresse de 35 bps sur le mois. La seconde partie du mois a été marquée par l'émergence de nombreuses incertitudes sur l'économie américaine en amont des annonces des nouveaux tarifs douaniers prévues le 2 avril. Ces deux éléments ont favorisé la hausse de l'Euro face au Dollar ce qui a pesé sur la performance de Portzamparc Sélection Taux qui baisse de 2,14% sur le mois.

En effet, le fonds était exposé à hauteur de 30% au dollar américain. Nous estimons que le renforcement des barrières douanières pourrait affecter l'économie américaine et donc contribuer à la poursuite de la baisse de sa devise. En conséquence, nous avons choisi d'effectuer un premier allègement de notre exposition au dollar en vendant le fonds Lazard Convertibles Global exposé aux moyennes capitalisations américaines. Les liquidités ont été réallouées sur le fonds CamGestion Convertibles Europe en raison de sa forte pondération sur les valeurs allemandes (environ 31% du portefeuille à fin février).

Avril 2025 :

Donald Trump a choisi de complètement bousculé les relations commerciales internationales en instaurant des tarifs douaniers rarement vus au cours de l'histoire. Si ces annonces étaient attendues, leur ampleur a clairement été sous-estimée par les marchés financiers. Leurs conséquences sont multiples : pression sur les chaînes d'approvisionnement, baisse de la confiance des acteurs économiques, escalade des mesures de répression. Autant d'éléments susceptibles de faire évoluer le scénario d'une phase de ralentissement économique vers une possible stagflation voire la récession. Devant la forte réaction des marchés financiers qui s'est traduit par la baisse des marchés d'actions, la hausse des rendements obligataires et l'affaiblissement du dollar, le président Trump a décidé de suspendre ces mesures pour une période de 90 jours afin de favoriser la recherche d'accords commerciaux. Ce choix a permis de réduire la pression sur les marchés financiers mais il n'en demeure pas moins que nous sommes entrés dans une période de fortes incertitudes qui pèseront sur les décisions d'investissement des entreprises.

Dans ce contexte, notre exposition au dollar (qui représentait plus de 30% du fonds début avril) a fortement pesé sur la performance du fonds. Les supports investis en dollar comme Amundi Funds Pioneer US Bonds ou Axa World Funds US High Yield Bonds ont tous perdu plus de 4%.

En conséquence, nous avons choisi d'arbitrer totalement le fonds d'obligations convertibles BNP Global Convertibles en faveur de CamGestion Convertibles Europe afin de poursuivre la réduction de l'exposition au dollar que nous avons débuté le mois dernier. En effet, nous estimons que les dernières décisions de M. Trump sont de nature à détériorer de manière durable la confiance des investisseurs envers les Etats- Unis ce qui justifierait une poursuite de la faiblesse de leur devise.

Mai 2025 :

Les marchés financiers mondiaux continuent d'évoluer au gré des annonces de Donald Trump. Cependant, il semblerait que le début des discussions entre la Chine et les Etats- Unis ont contribué à la désescalade et à une certaine détente de la volatilité. Ainsi, nous avons constaté à une légère amélioration de la confiance du consommateur américain. L'indice du Conference Board s'établi à 98 points (+12.3 points) ce qui constitue sa plus forte hausse depuis 2021. Par ailleurs, l'inflation américaine s'est maintenue à 2.8% mais il est probablement encore un peu tôt pour constater l'effet réel de la hausse des tarifs douaniers sur l'économie. Selon J. Powell, nous abordons « une période de chocs d'offre plus fréquents et probablement plus persistants » ce qui selon nous ne favorise pas un assouplissement de la politique monétaire américaine. En revanche, l'Europe devrait profiter de la baisse des prix de l'énergie permettant à la BCE de poursuivre son cycle de baisse des taux.

Les actifs les plus exposés au risque ont bénéficié de ce contexte de détente sur le front géo- politique. Les fonds d'obligations convertibles ont ainsi logiquement joué le rôle de moteur pour la performance du fonds : Mirabaud Sustainable Convertibles Global progresse de 3,4% et CamGestion Convertibles Europe termine en hausse de 3,1%.

Nous avons profité de cette période de rebond pour arbitrer le fonds Axa World US High Yield Bonds au bénéfice de BNP Euro High Yield Bonds afin de poursuivre la réduction de notre exposition au dollar. Par ailleurs, au vu des tensions inflationnistes et du ralentissement économique aux Etats- Unis, nous estimons le risque d'écartement des spreads de crédit est moins sur les obligations européennes.

Juin 2025 :

Le mois écoulé a été marqué par un regain de volatilité en raison des développements géopolitiques. Les frappes aériennes israéliennes afin de ralentir le développement du programme nucléaire iranien ont déclenché une escalade militaire qui est allée jusqu'à l'implication de l'armée américaine laissant craindre un empiètement militaire au moyen- orient. Finalement, la signature d'un cessez le feu intervenue relativement rapidement a permis de contenir ce choc de volatilité. En ce qui concerne les droits de douanes, les négociations se poursuivent et les avancées conclues entre les Etats- Unis et la Chine sur l'exportations des terres rares ont été interprétées positivement par le marché comme un signal positif quant à la volonté de D. Trump de formaliser des accords avec l'ensemble de ses partenaires. la réserve fédérale américaine poursuit sa stratégie d'attente en maintenant une nouvelle fois le niveau de son taux directeur. J. Powell préfère probablement attendre les données économiques qui seront publiées après la signature des accords commerciaux. La Banque Centrale européenne a baissé une nouvelle fois son taux de 25 bps en raison de la baisse significatives des prévisions d'inflation.

Cet environnement d'apaisement des incertitudes a été favorable aux fonds offrant les maturités les plus longues en raison de la baisse des rendements, M&G Optimal Income progresse ainsi de 1,4%. Le fonds Lazard Crédit Fi (+1%) profite de la poursuite du resserrement des spreads de crédit. En revanche, les perspectives d'accélération de la hausse du déficit américain et des futures baisses de taux ont pesé sur le dollar qui perd 3,4% pénalisant fortement notre exposition aux obligations américaines (25% de l'exposition actuelle à comparer à 45% début avril).

Juillet 2025 :

Le mois de juillet n'a pas échappé à son lot de nouvelles annonces concernant les droits de douane américains. Dans les actualités importantes, on notera l'accord avec l'Europe. Ce pacte qualifié par le président américain du « plus grand deal jamais signé

» évite des tarifs punitifs de 30% et acte une taxe de 15% sur une large partie des exportations de l'UE vers les US. Cet accord permet d'apporter plus de visibilité mais réduit la compétitivité des entreprises européennes exportatrices qui souffrent déjà de l'appréciation de l'EUR/USD de 10% depuis le début de l'année. Cette annonce a toutefois été encaissée sans provoquer de nervosité exagérée pour le marché.

Côté banques centrales, le président de la FED a laissé ses taux inchangés, pour la 5ème fois de suite. Cette décision n'a pas été prise à l'unanimité. Dans son communiqué, il précise que la croissance américaine a ralenti au premier semestre mais que le marché du travail reste solide et que les incertitudes demeurent. En Europe, après huit baisses de taux consécutives, la BCE a décidé de faire une pause, la présidente de la banque Centrale suggérant que la politique monétaire pourrait rester inchangée pendant un certain temps.

Ce mois de juillet a également été chargé en publications. Un peu plus de la moitié des sociétés ont publié en zone euro et aux Etats-Unis. Sur le mois, les analystes ont révisé à la baisse les bénéfices 2025 de l'Eurostoxx de 3.4% et légèrement augmenté ceux du S&P 500 de 0.7%.

Août 2025 :

Ce mois d'août réputé pour ses potentiels excès de volatilité a finalement été relativement calme sur les marchés financiers mondiaux. Du côté des banques centrales, la bonne nouvelle pour les marchés est venue de J. Powell au symposium de Jackson Hole. Le président de la Réserve Fédérale a indiqué que la décision sur l'évolution du taux directeur dépendra des chiffres de l'emploi. Au vu des dernières publications, le marché ne doute guère d'une prochaine baisse des taux en septembre. Enfin, seule l'actualité politique française sera venue ternir l'optimisme des marchés financiers notamment français. Le 1^{er} ministre F. Bayrou a demandé un vote de confiance le 8 septembre. Au vu des déclarations des partis d'opposition, il fait peu de doutes que cette confiance ne lui sera pas accordée, ouvrant ainsi la porte à une nouvelle période d'instabilité politique. En réaction, les écarts de rendement entre le Bund et l'OAT française se sont tendus.

Après 2 mois de rebond du dollar, ce dernier a de nouveau pesé sur nos investissements non couverts contre le risque de change (un peu plus de 25% du portefeuille). Ainsi, le fonds Mirabaud Sustainable Converibles Global baisse de 0,63% et le fonds Amundi Funds Pionnier US Bonds abandonne 0,78%.

Septembre 2025 :

En ce mois de septembre, les marchés financiers ont de nouveau défié les statistiques de saisonnalité historiquement défavorables. Du côté des banques centrales, la BCE a choisi de se donner du temps en maintenant son taux directeur. Le rythme d'inflation semble désormais bien ancré mais les données macro-économiques sont toujours aussi faibles. En Allemagne les commandes à l'industrie ont baissé de 2,9% et les exportations de 0,6%. De plus, on peut légitimement penser que la BCE attend de voir l'évolution de la situation politique en France. Sans surprise, le gouvernement Bayrou est tombé et les incertitudes quant au contenu de la prochaine loi de finance se renforcent. Aux Etats- Unis, la FED a choisi d'abaisser de 25 bps son taux directeur en raison notamment des derniers chiffres de l'emploi qui mettent en évidence une dégradation. Le discours prudent de J. Powell a renforcé la conviction qu'il s'agissait du début d'un nouveau cycle d'assouplissement monétaire.

Du côté des entreprises, l'actualité a été marquée par les nombreux développements autour de l'intelligence artificielle renforçant l'optimisme des investisseurs. Dans ce contexte, le fonds **Mirabaud Sustainable Convertibles** a profité de son exposition au secteur technologique américain en progressant de plus de 2,4%. Enfin, nous avons choisi d'arbitrer le fonds **Franklin Templeton Total Return** au profit du fonds **AXA WF Euro Credit Total Return** au profil plus opportuniste et qui nous semble plus à même de pouvoir profiter d'un éventuel écartement des spreads de crédit.

Octobre 2025 :

Sur les marchés obligataires, le mois d'octobre a été marqué par une faible volatilité. L'évolution des politiques monétaires des principales banques centrales semble désormais bien ancrée. S'il demeure certaines hésitations sur le calendrier du côté de la FED en raison d'une inflation toujours supérieure à 3% et un marché de l'emploi qui montre de premiers signes d'essoufflement, il fait peu de doutes que le cycle de baisse des taux a bien débuté. Malgré un épisode de stress sur le marché bancaire américain en raison d'un shutdown qui se prolonge et l'annonce de perte de quelques banques régionales sur des crédits frauduleux, les taux longs ont poursuivi leur baisse. Cette tendance a bénéficié au fonds Amundi Funds Pionnier US Bonds qui progresse de 2,48% sur le mois. La détente sur le front géopolitique à la suite des accords commerciaux entre les Etats-Unis et la Chine a favorisé la surperformance des obligations des pays émergents. Le fonds M&G Emerging Market Bond enregistre une performance mensuelle de 2,81%. Finalement, le fonds Portzamparc Sélection taux s'ajuste 0,97%.

Novembre 2025 :

Si le shutdown aux Etats-Unis a pris fin, les conséquences continueront de se faire sentir au cours des prochaines semaines. En effet, l'absence de données économiques récentes ont laissé un temps craindre une décision attentiste lors de la prochaine réunion du 10 décembre. Cependant, au vu de la durée de la fermeture de l'administration américaine, les perspectives de croissance pour le 4^{ème} trimestre ont été largement revue à la baisse et les créations d'emplois devraient être faibles. Dans ce contexte, une baisse de taux nous semble probable et nous avons par conséquent décidé de réduire de moitié notre exposition aux obligations de court terme en allégeant le fond BNPP Bond 6M afin de renforcer des fonds plus opportunistes tels DNCA Invest Crédit Conviction et Axa WF Euro Credit Total return au profil plus opportuniste et qui nous semblent plus à même de pouvoir profiter d'un éventuel écartement des spreads de crédit.

Cet environnement d'incertitudes sur la politique monétaire a ainsi pénalisé les fonds les plus exposés au risque notamment les fonds de convertibles : CamGestion Convertibles Europe abandonne 0,9% et a été le principal détracteur à la légère baisse mensuelle de 0,16% de Portzamparc Sélection Taux.

Décembre 2025 :

Ce dernier mois de 2025 a été relativement calme et la volatilité est restée contenue. Sans surprise, la Banque Centrale Européenne a choisi de maintenir son taux directeur à 2% au vu d'une inflation qui semble désormais maîtrisée et proche de son objectif fixé également à 2%. En revanche et comme attendu la banque centrale américaine a décidé de réduire son taux directeur de 25 bps. Si l'inflation demeure au-dessus de l'objectif, elle ralentit progressivement. Par ailleurs, l'institution a probablement tenu compte des futurs effets sur la croissance et le marché de l'emploi du plus long shutdown de l'histoire du pays. Ces décisions expliquent la baisse de 1.9% du dollar face à la monnaie européenne pesant ainsi sur nos investissements libellés en dollar soit 20,9% du portefeuille). Ainsi, le fonds Amundi Funds Pioneer US Bond abandonne 1,36%. Le fonds d'obligations émergentes M&G Emerging Markets Bond exposé à 60% à la devise américaine baisse de 0.43%. Une nouvelle fois, le portefeuille a bénéficié du contexte actuel favorable aux actifs les plus risqués. Le fonds CAMGestion Convertibles Europe progresse de 0,82% grâce à la bonne performance des marchés actions. Le fonds BNPP Euro High Yield continue de profiter d'un environnement dans lequel les spreads de crédit se maintiennent à des niveaux historiquement faibles et termine en hausse de 0,63%.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
Franklin European Total Return Fund IC	3 133 784,81	3 151 959,45
CamGestion Convertibles Europe R	4 597 236,88	
BNP Paribas Bond 6 M X	3 054 645,34	1 410 066,32
BNP Paribas Funds Global Convertible X EUR Capitalisation	2 275 303,78	2 151 004,10
SUSTAINABLE CONVERTIBLES GLOBAL N USD ACC	1 942 732,19	2 052 624,71
AXA WORLD FUNDS EURO CREDIT TOTAL RETURN IC	3 477 464,87	
MG LX EMRG MKT BD-EUR C ACC	3 425 669,26	14 294,00
LAZARD CONVERTIBLE GLOBAL - Action PC EUR	1 637 857,62	1 682 209,08
AXA World Funds SICAV - US High Yield Bonds	1 596 756,16	1 557 166,21
M G LUX OPTIMAL INCOME EUR C ACC	2 404 009,41	730 869,19

3. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :**

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

- **Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :**

- o Change à terme :
- o Future :
- o Options :
- o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
NEANT	NEANT

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*)	
Total	
Instruments financiers dérivés . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces	
Total	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*) . Autres revenus	
Total des revenus	
. Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais	
Total des frais	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - REGLEMENT SFTR – en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

PROCÉDURE DE SÉLECTION ET D'ÉVALUATION DES INTERMÉDIAIRES FOURNISSANT UNE PRESTATION DE RECHERCHE

Objet de la politique

PORTZAMPARC GESTION sélectionne des prestataires offrant des services d'aide à la décision d'investissement : Ces prestations de recherche financière, d'analyse économique et stratégique, apportent de la valeur ajoutée aux décisions d'investissement de l'équipe de gestion et sont rémunérées en fonction d'un budget défini et compatible avec le respect de la primauté des intérêts des clients gérés sous mandat et des porteurs des fonds Portzamparc Gestion.

La recherche est définie au considérant 28 de la directive déléguée (UE) 2017/593.

Conformément à la réglementation, PORTZAMPARC GESTION publiera annuellement un « Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation » sur son site Internet.

Gouvernance de la sélection des intermédiaires recherche

Un Comité Brokers se tient au sein de Portzamparc Gestion semestriellement.

Celui-ci, est l'occasion, en plus du suivi des aspects relatifs à l'exécution, de suivre la prestation recherche :

- ☐ L'identification des brokers existants
- ☐ Le suivi des frais de recherche
- ☐ La notation annuelle
- ☐ Le suivi du budget recherche

Ce comité intègre les membres permanents suivants :

- ☐ Directeur Général de Portzamparc Gestion,
 - ☐ Directeur Général Adjoint
 - ☐ Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne,
 - ☐ Responsable du pôle Gestion
 - ☐ Une personne de l'équipe Middle Office
- Le comité intègre les membres permanents suivants :

Critères de sélection recherche

Les critères suivants sont notés pour chaque intermédiaire de recherche lors d'un vote annuel effectué par les membres qui composent l'équipe de gestion et qui utilisent les services du broker.

Participants	Thème noté	Remarques
Equipe de gestion	Qualité de la recherche financière produite	
Equipe de gestion	Qualité du contact commercial	
Equipe de gestion	Qualité des réunions d'analystes/spécialiste	
Direction de la gestion	Adéquation du prestataire à la stratégie de PORTZAMPARC GESTION	
Risque et conformité	Droit de veto	

Le résultat des votes est présenté pour validation lors du Comité.

Coûts et conditions de la prestation

Les coûts et les conditions d'exercice de la prestation sont des critères essentiels pour valider un broker fournissant de la recherche. En effet, le Directeur Général de Portzamparc Gestion doit évaluer si les coûts et conditions sont adéquats au regard de la prestation proposée.

Financement de recherche

Un budget recherche a été défini pour chacun des fonds de la gamme Portzamparc Gestion.

La clé de répartition a été transmise à CACEIS, dépositaire des fonds. Les frais sont donc provisionnés à chaque valeur liquidative des fonds. Il s'agit de l'application d'une méthode nommée « méthode suédoise ». Le budget, ainsi que la clé de répartition entre la gestion sous mandat et chacun des fonds sont revus annuellement à l'occasion de ce comité.

La procédure de sélection et évaluation des intermédiaires fournissant une prestation de recherche est disponible sur www.portzamparcgestion.fr.

PROCÉDURE DE SÉLECTION ET D'EXÉCUTION DE PORTZAMPARC GESTION

Ce document décrit les mesures mises en œuvre pour obtenir le meilleur résultat possible lorsque PORTZAMPARC GESTION exerce son activité, en matière de sélection d'intermédiaires habilités ou d'exécution d'ordres.

Il définit également les mesures prises pour surveiller l'efficacité des dispositions en matière de sélection d'intermédiaires ou d'exécution des ordres et de la politique en la matière, afin d'en détecter les déficiences et d'y remédier le cas échéant.

Périmètre d'application réglementaire et instruments concernés

La Politique s'applique à l'ensemble de nos porteurs dans le monde entier, et clients en GSM, que ce soient des professionnels ou non professionnels selon la définition de la directive MIFID II et qu'ils soient simples investisseurs dans un fonds tel qu'un organisme de placement collectif en valeurs mobilières (« OPCVM »), un fonds d'investissement alternatif (FIA) ou toute autre structure juridique. Si Portzamparc Gestion a délégué la gestion des investissements à une entité externe réglementée, la politique de sélection et d'exécution s'applique également au délégataire. Dans ce cas, Portzamparc Gestion prend des mesures suffisantes pour garantir que le service fourni est exécuté au mieux des intérêts du porteur.

Pour cela, un processus en trois étapes a été défini :

- ☐ Un processus de sélection des intermédiaires (appelé « Politique de meilleure sélection »).
- ☐ Un processus relatif à l'exécution des transactions (appelé « Politique de meilleure exécution »).
- ☐ Un cadre de contrôle permettant d'effectuer le suivi de l'efficacité de cette Politique, lequel peut être en mis en place directement ou sur la base de services fournis par des tiers.

Que sont la meilleure sélection et la meilleure exécution ?

Le principe de « meilleure exécution » prend la forme de meilleure sélection et consiste à sélectionner, pour chaque classe d'instruments financiers, les entités auprès desquelles les ordres sont transmis en vue de leur exécution.

La meilleure sélection impose de prendre toutes les mesures raisonnables pour obtenir, dans la plupart des cas possibles, la meilleure exécution possible des ordres pour les portefeuilles dont PORTZAMPARC GESTION assure la gestion.

Les facteurs pris en compte par PORTZAMPARC GESTION sont les suivants : le prix, le coût, la rapidité, la probabilité d'exécution et de règlement, la taille, la nature de l'ordre, et toutes autres considérations relatives à l'exécution de l'ordre.

Lieux d'exécution

En fonction de la politique d'exécution des ordres adoptée par chaque intermédiaire ou contrepartie qui a été sélectionné, et dans le respect de leur obligation de meilleure exécution, les ordres pourront être dirigés vers :

- les marchés réglementés,
- les systèmes multilatéraux de négociation,
- les systèmes organisés de négociation,
- les internalisateurs systématiques,
- les teneurs de marchés,
- les autres fournisseurs de liquidités,
- les entités qui s'acquittent de tâches similaires dans un pays non partie à l'accord sur l'Espace économique européen.

PORTZAMPARC GESTION se réserve la possibilité d'utiliser d'autres lieux d'exécution lorsque cela sera jugé approprié au sein de cette politique de sélection.

PORTZAMPARC GESTION accepte expressément l'exécution d'un ordre en dehors d'un marché réglementé, d'un système multilatéral de négociation ou d'un système organisé de négociation. Cependant, PORTZAMPARC GESTION pourra à tout moment revenir sur cette autorisation soit de manière ponctuelle, soit de manière définitive.

Instruments financiers couverts

La politique d'exécution de PORTZAMPARC GESTION couvre tous les produits financiers traités sur les marchés financiers par des contreparties ou des intermédiaires de marché.

Typologie d'ordres

Lors de la passation d'un ordre, le gérant va définir les modalités d'exécution auprès de son intermédiaire : Prix limité, au marché, à l'ouverture, à la fermeture, soignant jour/plusieurs jour.

Les modalités peuvent aussi prendre en compte la liquidité du titre : X% du volume jour.

POLITIQUE D'EXECUTION

Plateformes d'exécution

Portzamparc Gestion n'est pas membre du marché et, par conséquent, n'exécute les ordres sur aucune des plateformes d'exécution définies dans la directive MIFID II (qui englobent les marchés réglementés, les systèmes de négociation multilatérale (MTF) et les systèmes organisés de négociation (OTF)). Par conséquent, afin de réaliser la meilleure exécution, Portzamparc Gestion ne peut que transmettre des ordres pour exécution, via Exoé (sauf cas exceptionnel, listés ci-dessus), à un intermédiaire approuvé au préalable conformément aux dispositions du chapitre 4 de cette Politique.

Exoé est agréé par le Comité des Établissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement, en qualité d'entreprise d'investissement en vue de fournir les services d'investissement de Réception Transmission d'Ordres et d'exécution d'Ordres pour le compte de tiers portant sur la majorité des instruments financiers visés à la section C « Instruments Financiers » de l'annexe I de la Directive 2014/65/UE.

Depuis mai 2020, la quasi intégralité des ordres pour les fonds sont transmis par Exoé aux contreparties sélectionnées dans le respect de la nouvelle réglementation.

La sélection des contreparties d'exécution est réalisée par PORTZAMPARC GESTION, et résulte des critères et mesures réalisés par Exoé sur la liste des intermédiaires habilités par PORTZAMPARC GESTION.

En tant que Prestataire de services d'investissement que sont les services de RTO et d'exécution d'ordres pour compte de tiers, Exoé dispose de sa propre politique de sélection et d'exécution, accessible sur le site Internet d'Exoé à l'adresse <https://exoefr/regulation/>.

Organisation de la fonction d'exécution au sein de Portzamparc Gestion

Dans la mesure du possible, Portzamparc Gestion applique le principe de séparation des fonctions entre l'émission de l'ordre et son exécution. Par conséquent, Portzamparc Gestion fait tout son possible pour garantir que les transactions sont gérées par une table de négociation séparée de l'équipe de gestion des investissements.

Portzamparc Gestion a donc mis en place deux configurations possibles pour l'exécution :
 Pour la plupart des transactions pour les fonds, Portzamparc Gestion a signé un contrat de prestation de services couvrant la fonction de trading avec Exoé, en vertu duquel les services d'émission et de réception des ordres ainsi que les services d'exécution des ordres pour le compte de tiers sont fournis conformément à la politique de sélection et d'exécution d'Exoé, qui est entièrement compatible avec celle de Portzamparc Gestion.

Un ordre est considéré comme valide par Exoé seulement :
 si les conditions de marché le permettent,
 s'il satisfait à toutes les conditions légales, réglementaires et contractuelles applicables,
 si les informations ci-dessous sont communiquées à Exoé,
 si les informations ci-dessous sont compatibles entre elles.

Définition des modalités d'exécution	Choix par défaut d'Exoé	Responsabilités particulières
Prix limite, ordre market, open, close	Ordre Market	
Commentaire définissant les modalités d'exécution ou les instructions spécifiques	A défaut de commentaire précisant les modalités d'exécutions ou des instructions spécifiques, communiqué par le Donneur d'Ordres, Exoé s'efforce de réduire l'impact marché par l'application de sa Politique d'Exécution	Le donneur d'ordres est responsable de la best execution sur la stratégie d'exécution
Validité Jour, GTD, GTC	Jour, sans stockage	
Ordre dirigé ou suggéré	Ordre non dirigé	Dans le cas de l'ordre dirigé, le Donneur d'Ordres est responsable de la best selection sur le choix du prestataire
Autre (ordre lié - arbitrage...)	Ordre simple	

➤ S'il s'avère impossible de transmettre l'ordre à Exoé pour exécution, en raison d'un problème technique, du type d'instrument financier sous-jacent, de contraintes spécifiques réglementaires ou liées au porteur, ou à la typologie de la transaction (ex : opérations titres qui incluent les introductions, les augmentations de capital et de reclassements), les gérants de Portzamparc Gestion assureront directement la négociation des conditions d'exécution avec les intermédiaires agréés à titre exceptionnel.

Ces ordres devront être listés afin d'en permettre le suivi, et contrôle.

Sélection d'un intermédiaire d'exécution parmi la liste approuvée

Du fait de leurs obligations réglementaires, les intermédiaires sélectionnés habilités par PORTZAMPARC GESTION sont tenus d'offrir la meilleure exécution possible des ordres lorsqu'ils délivrent un service d'investissement à Exoé. Ainsi, afin d'obtenir le meilleur résultat possible pour un ordre donné, Exoé sélectionne l'intermédiaire habilité en charge de l'exécution en fonction des critères suivants, classés par ordre d'importance relative décroissante :

- ☐ Respect des instructions spécifiques éventuelles de PORTZAMPARC GESTION telles que définies au § 2.5
- ☐ Prise en compte des facteurs d'exécution détaillés au 2.4., dont certains sont plus importants que d'autres, pour obtenir le meilleur résultat possible pour ses clients.
- ☐ Caractéristique de l'ordre : en fonction de la taille et de la nature de l'ordre, des caractéristiques du client et de l'instrument financier.

Exoé est également amené à intervenir en tant que participant sur certaines plateformes validées par PORTZAMPARC GESTION pour certains marchés dirigés par les prix, au nom de ses clients, pour y rencontrer des offres de prix proposées par des prestataires habilités par PORTZAMPARC GESTION. Ainsi, afin d'obtenir le meilleur résultat possible pour un ordre donné, Exoé exécute l'opération en fonction des critères suivants, classés par ordre d'importance relative décroissante :

- ☐ Respect des instructions spécifiques éventuelles du client telles que définies au § 2.5.
- ☐ Prise en compte des facteurs d'exécution, dont certains sont plus importants que d'autres, pour obtenir le meilleur résultat possible pour ses clients.
- ☐ Caractéristique de l'ordre : en fonction de la taille et de la nature de l'ordre, des caractéristiques du client et de l'instrument financier.
- ☐ Caractéristique des plates-formes d'exécution vers lesquels cet ordre peut être acheminé.

Si Portzamparc Gestion devait, à titre exceptionnel, passer ses ordres hors Exoé, les gérants respecteront ces mêmes critères dans le respect de l'intérêt des porteurs.

Matrice des facteurs pris en compte

La matrice ci-dessous détaille les facteurs retenus pour obtenir la meilleure exécution possible.

Produit financier	Lieux d'exécution	Stratégie de transmission ou d'exécution	Facteurs retenus
Actions et assimilés	Marchés réglementés (MR) Systèmes Multilatéral de Négociation (SMN) Internalisation Systématique (IS)	Les ordres sont transmis à un intermédiaire de la liste d'intermédiaires sélectionnés	▪ Prix et probabilité de règlement ▪ Probabilité d'exécution: liquidité : indication d'intérêt permettant de détecter un flux opposé sur cet ordre (bloc ou facilitation) ▪ Cout de l'ordre : définition de la stratégie adaptée permettant de limiter l'impact de l'opération ; ▪ Lieux d'exécution auxquels le négociateur est connecté et qui permettraient de réaliser une meilleure exécution, en termes de rapidité d'exécution ; ▪ Accès direct au marché sur lequel l'instrument est coté ; ▪ Bonne exécution de la même valeur lors d'opérations précédentes ; ▪ Suivi fondamental (connaissance) de la valeur ; ▪ Respect des orientations pour la période ;
ETFs (tous sous-jacents)	MR SMN IS Teneur de Marché	Les ordres sont transmis à : ▪ un intermédiaire de la liste d'intermédiaires sélectionnés ; ▪ ou mise en concurrence (RFQ) de plusieurs contreparties habilitées.	▪ Prix et probabilité de règlement ; ▪ Probabilité d'exécution : liquidité naturelle ou intervention de teneurs de marché ; ▪ Cout de l'ordre : définition de la stratégie adaptée permettant de limiter l'impact de l'opération ; ▪ Plateformes auxquelles le négociateur est connecté.

Taux et crédit	SMN IS Teneur de Marché	Mise en concurrence (RFQ) de plusieurs contreparties habilitées.	▪ Prix et probabilité de règlement ; ▪ Probabilité d'exécution: liquidité : Axes présentés par les contreparties ; ▪ Qualité des intermédiaires sélectionnés sur le produit traité ; ▪ Cout de l'ordre : définition de la stratégie adaptée permettant de limiter l'impact de l'opération.
Futures	MR	Les ordres sont transmis à un intermédiaire de la liste d'intermédiaires sélectionnés par nos clients.	▪ Rapidité d'exécution ; ▪ Prix et probabilité de règlement ; ▪ Respect des orientations pour la période.

Instructions spécifiques

Lorsque PORTZAMPARC GESTION transmet une instruction portant sur la sélection du négociateur (ordre dirigé), PORTZAMPARC GESTION est alors responsable de la meilleure sélection.

Lorsque PORTZAMPARC GESTION transmet une ou plusieurs instruction(s) portant sur la méthode d'exécution (instruction(s) spécifique(s)) : Exoé et/ou le négociateur transmettent et exécutent l'ordre en suivant cette (ces) instruction(s) et sont dégagés de l'obligation de meilleure exécution sur cette (ces) instruction(s). Dans ce cas, la responsabilité de la meilleure exécution échoit à PORTZAMPARC GESTION en ce qui concerne cette (ces) instruction(s) spécifique(s). PORTZAMPARC GESTION contrôle alors la pertinence de sa sélection et la remet en cause le cas échéant.

Maîtrise des conflits d'intérêts

Conformément à la politique d'allocation de Portzamparc Gestion, les transactions exécutées doivent être allouées de manière équitable entre les différents fonds. En cas d'exécution partielle d'un ordre, les allocations sont effectuées au prorata, à moins qu'il y ait des raisons valides pour ne pas procéder ainsi, par exemple lorsque cela conduirait à une allocation non viable du point de vue économique. Dans ce cas, la méthode définitive d'allocation et la justification correspondante doivent être documentées et ces allocations font alors l'objet d'une révision par la Conformité (sauf en cas d'utilisation d'une méthode automatique reconnue).

Les collaborateurs de Portzamparc Gestion ne sont pas autorisés à offrir ni à accepter des cadeaux ou des invitations d'une valeur supérieure à un certain seuil, sans obtenir au préalable l'approbation du département de Conformité. Ce processus fait l'objet d'un contrôle rigoureux.

D'autre part, la société de gestion a identifié un potentiel risque de conflits d'intérêts lorsqu'un même intermédiaire fournit à la fois une prestation d'exécution et de recherche.

Toutefois, la décorrélation du paiement des prestations permet à la société de gestion de limiter le risque résiduel. En effet, l'exécution est rémunérée via le courtage à chaque transaction (taux de courtage défini contractuellement). Le montant de la recherche a été défini avec chaque prestataire. Un budget recherche réparti par fonds est validé par le comité recherche annuellement et revu semestriellement. Une provision des frais recherche est faite à chaque VL des fonds.

Surveillance et contrôle de la meilleure exécution

Dans le cadre de la surveillance régulière de la meilleure sélection en vue de la meilleure exécution, Exoé réalise des contrôles réguliers. Ces rapports sont agrégés et contrôlés au sein d'Exoé par le département Reporting et Conformité. Ils sont ensuite présentés à PORTZAMPARC GESTION.

Exoé réalise plusieurs contrôles de manière régulière afin de s'assurer du bon fonctionnement de ses dispositifs :

- Qualité d'exécution par rapport aux benchmarks et aux instructions, validé par le négociateur à l'issue de l'exécution ;
- Analyse par échantillon de rapport de meilleure exécution sur des opérations ;
- Suivi hebdomadaire des brokers reviews ;
- Analyse des réclamations ou incidents clients ;

Exoé collecte et présente semestriellement les analyses suivantes.

Le département Reporting et Conformité réalise semestriellement les contrôles suivants :

Produit financier	Nature du contrôle	Critères ou méthodologie
Actions et assimilés	Notation technique	▪ Qualité de service ▪ Conformité des prestataires ▪ Capacités techniques ▪ Liquidité
	Broker Reviews	▪ Analyse des performances ▪ Adéquation du prestataire aux besoins
	Mesure de performance d'exécution	▪ Analyse des flux ▪ Mesure des écarts au benchmarks (TCA) ▪ Analyse de la liquidité ▪ Analyse des coûts ▪ Analyse de l'agressivité et de la toxicité
	TCA multi-client	▪ Mesure des écarts au benchmarks
ETFs	Mesure de performance d'exécution	▪ Analyse des flux ▪ Mesure des écarts au benchmarks (TCA) ▪ Analyse de la liquidité ▪ Analyse des coûts ▪ Analyse de l'agressivité et de la toxicité
	RFQs	▪ Analyse des mises en concurrence
Taux et crédit	Notation technique	▪ Fiabilité des prix et des axes ▪ Capacités techniques ▪ Ranking ▪ Commentaires trading
	RFQs	▪ Analyse des mises en concurrence ▪ Evaluation des plateformes utilisées
	TCA taux	▪ Mesure des écarts aux benchmarks ▪ Réduction du spread

Les ordres hors Exoé feront l'objet d'un suivi et contrôle semestriellement à l'occasion du comité. Au regard, du volume et des motifs de traitement des ordres en direct par les gérants de Portzamparc Gestion, un contrôle supplémentaire sera défini spécifiquement pour ces ordres.

Comité d'exécution

Un Comité Exécution se tient semestriellement. Les objectifs de ce comité sont multiples et permettent de suivre les brokers via :

- ☐ L'identification des brokers existants,
- ☐ L'analyse des volumes par broker,

Ce comité intègre les membres permanents suivants :

- ☐ Directeur Général de Portzamparc Gestion,
- ☐ Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne,
- ☐ Responsable Gestion Sous Mandat

Exoé présente une analyse complète (sur la base d'un support transmis au préalable) portant sur la qualité d'exécution fournie par les entités sélectionnées et habilitées.

Les éléments présentés serviront de base d'échange, et conduiront le comité exécution de PORTZAMPARC GESTION à proposer une sélection des intermédiaires retenus à Exoé pour la période suivante.

A l'occasion de ce comité, Portzamparc Gestion mettra en évidence le volume d'ordres transmis hors Exoé ainsi que les motifs de ce choix.

Ce comité sera l'occasion, a minima une fois par an, de vérifier les « negatives news » pour chaque broker. Ces éléments, le cas échéant, seront étudiés lors du comité.

Un compte rendu du comité rend compte des documents analysés et des conclusions du comité.

Evènements intra-période

PORTZAMPARC GESTION a accès en permanence à l'ensemble des informations relatives aux ordres négociés par Exoé permettant de vérifier l'adéquation du service fourni et le respect de la politique d'exécution et de sélection.

Dans le cas où une entité sélectionnée faillirait à ses engagements et en cas d'évènement d'importance dument notifié, PORTZAMPARC GESTION peut suspendre ou revoir les objectifs de budget ou d'allocation définis. De même, un nouvel intermédiaire pourra être autorisé.

De plus, Exoé informera PORTZAMPARC GESTION de tout changement majeur dans l'offre des PSI ou des plateformes sélectionnés qu'il considèrerait comme ayant un impact significatif sur la qualité d'exécution, afin de permettre un réexamen des intermédiaires de marchés retenus pour exécuter les ordres transmis.

Toute nouvelle entrée en relation avec un nouveau broker, devra être validée par le Directeur Général de Portzamparc Gestion.

Celle-ci fera l'objet d'un mail qui sera joint à la demande d'entrée en relation. Cette validation sera basée sur les éléments relatifs à :

1. La politique d'exécution,
2. Le coût et les conditions de la prestation.

Les coûts et les conditions d'exercice de la prestation sont des critères essentiels pour valider un broker. En effet, le Directeur Général de Portzamparc Gestion doit évaluer si les coûts et conditions sont adéquats au regard de la prestation proposée.

Un dossier sera constitué afin de répondre à nos obligations de connaissances « fournisseurs ». Selon les seuils de facturation, Portzamparc Gestion appliquera la politique KYS du groupe BNP Paribas, et la procédure locale CP316_Procédure EER et recertifications brokers.

Le Comité en charge de la rédaction de la présente politique d'exécution est composé de la Direction Générale, du RCCI et de la direction de la Gestion. Il procède au réexamen des indicateurs ainsi que les éventuelles modifications sur les critères suivants : couverture produits, typologie clients, évolutions technologiques, situation concurrentielle, évolution réglementaire.

Examen annuel

PORTZAMPARC GESTION réexamine annuellement la politique d'exécution établie, et les dispositions en matière de transmission et d'exécution d'ordres.

Par ailleurs, à chaque fois qu'une modification substantielle se produit, que des défaillances sont constatées ou qu'un évènement intra période se produit et affectent la capacité de PORTZAMPARC GESTION à continuer d'obtenir avec régularité la meilleure transmission en vue de la meilleure exécution des ordres, ou la meilleure exécution, PORTZAMPARC GESTION réexamine sa politique d'exécution.

La procédure de sélection et d'exécution est disponible sur www.portzamparcgestion.fr.

En cas de modification, la version mise à jour sera directement accessible sur le site Internet et vaut notification par PORTZAMPARC GESTION aux porteurs de fonds. La politique d'exécution peut également être adressée par courrier ou courrier électronique sur simple demande :

Adresse : 10 rue Meuris - 44100 Nantes Mail : portzamparcgestion@portzamparc.fr

POLITIQUE DE VOTE

La société de gestion se doit de respecter les obligations règlementaires définies par la Directive «Droit des Actionnaires», décret n° 2019-1235 du 27 novembre 2019 portant transposition de la directive (UE) 2017/828 du 17 mai 2017, (Articles 4 à 5) et le code monétaire et financier R533-16 en application de l'article L533-22.

Ces textes précisent les points devant être communiqués (cf. Annexe 1) sous la forme de 2 documents, qui seront mis en ligne sur le site internet de Portzamparc Gestion :

- Une politique d'engagement actionnarial de vote qui précisera les principes en la matière,
- Le compte-rendu annuel de la mise en œuvre de la politique de vote.

Il est à noter qu'un compte rendu annuel de la politique de vote est formalisé fonds par fonds, afin de répondre à une des exigences liées à la labélisation ISR des fonds. Ces documents sont en ligne sur le site de la société de gestion sur les pages dédiées à chacun des fonds.

Un compte rendu global est intégré à la politique de vote, comme prévu au point 3° de l'article 533-16.

Afin de mener à bien ses obligations en matière de vote, la société de gestion a défini ci-dessous les critères sur la base desquels elle votera à l'occasion des Assemblées Générales des sociétés cotées.

Processus défini par Portzamparc Gestion

PERIMETRE DE VOTE

Un calendrier des assemblées générales des sociétés détenues dans les portefeuilles est tenu à jour au moyen des outils électroniques FactSet, Bloomberg, Reuters ou la plateforme Proxy Voting Services | ISS et grâce aux informations disponibles sur internet.

La société de gestion a déterminé les cas dans lesquels, elle exercera les droits de vote :

- Si l'assemblée générale d'une société X a lieu au moment où cette société fait partie des 5 premières lignes d'un des OPC de Portzamparc Gestion : la procédure de la politique de vote sera systématiquement enclenchée.

- De plus, Portzamparc Gestion s'engage à exercer les droits de votes pour minimum 70% de ses positions en portefeuille, conformément à sa politique de vote. Le taux de couverture doit s'entendre comme la somme des pondérations des lignes votées (pondérations considérées à la date du vote).

Concernant les sociétés étrangères, la SDG fera tout son possible pour exercer sa procédure de politique de vote mais en raison du processus de vote très souvent contraignant, aucune garantie de bonne fin ne peut être donnée à nos porteurs.

A noter que Portzamparc Gestion ne pratique pas le prêt de titres et peut donc à tout moment voter pour l'intégralité des titres présents en portefeuille.

PRINCIPES DE VOTE

PORTZAMPARC GESTION prend en compte des critères ESG pour définir la manière dont elle votera à certaines résolutions.

Thème	Pour	Abstention	Contre
Approbation des comptes et des rapports	- Les informations présentées par le conseil d'administration donnent une image objective et exhaustive de la situation financière de la société et de l'évolution des affaires, au moins 21 jours avant la date de l'assemblée générale. - Les comptes ont été examinés par un comité des comptes indépendant⁸. - La société met à disposition les informations appropriées sur son exposition aux principaux risques financiers et extra-financiers.	- Les comptes ne sont pas disponibles à la date limite du vote par correspondance. - La société ne fournit pas l'information adéquate sur les questions environnementales et sociales dans son rapport annuel ou ailleurs. - La société ne communique pas de manière suffisante à propos de ses émissions de CO2 (scope 1, 2 et 3, le cas échéant), ou ne communique ni ne souhaite dialoguer de manière constructive sur sa stratégie pour atténuer et s'adapter aux changements climatiques ou sur sa stratégie de lobbying climatique. - La société risque de violer un ou plusieurs principes du Pacte mondial des Nations Unies.⁹	- Les commissaires aux comptes ont émis des réserves sur les comptes ou refusent de les certifier après avoir découvert de graves irrégularités. - Le conseil d'administration ou de surveillance n'a pas mis en place de comité des comptes (à apprécier au cas par cas pour les petites capitalisations).¹⁰
Quitus des administrateurs et des mandataires sociaux	Il n'y a pas de question litigieuse sur le conseil, les dirigeants ou la gestion de l'entreprise.	- Il y a de sérieuses questions sur les actions du conseil ou des dirigeants pour l'année en question. - Des actions judiciaires sont prises contre le conseil par d'autres actionnaires. - Les auditeurs ont fait de sérieuses réserves sur les comptes financiers ou refusent de certifier les comptes. - La société ne communique pas de manière suffisante à propos de ses émissions de CO2 (scope 1, 2 et 3, le cas échéant), ou ne communique ni ne souhaite dialoguer de manière constructive sur sa stratégie pour atténuer et s'adapter aux changements climatiques ou sur sa stratégie de lobbying climatique.	

Thème	Pour	Abstention	Contre
Dividende /Affectation durésultat	- Un dividende durable et responsable est un dividende couvert avec un taux de distribution (pay-out ratio) raisonnable qui ne porte pas atteinte à la capacité d'investissement future de l'entreprise, ni à la rémunération des autres parties prenantes. - La société a fourni suffisamment d'informations pour indiquer le niveau du dividende. - En cas de paiement des dividendes en actions, l'actionnaire conserve la faculté d'un paiement en espèces.	- Le taux de distribution est manifestement excessif par rapport à celui de l'année précédente et la société a omis de fournir une explication de cette augmentation (à apprécier au cas par cas, notamment pour les sociétés à forte croissance qui ont généralement besoin de conserver plus de liquidités que les entreprises matures). - La majoration du dividende préférentiel est supérieure à 10 % par rapport au dividende ordinaire. - La société n'a pas de dividende durable en place¹¹.	
Nomination et rémunération des commissaires aux comptes	- La recommandation sur le choix des commissaires aux comptes (ci-après CAC) émane d'un comité des comptes indépendant.¹² - Le comité des comptes fait état de sa politique en matière de missions de conseil confiées au réseau auquel appartiennent les CAC (p.ex. services exclus ou soumis à approbation préalable). - Il existe une communication complète et transparente sur les honoraires d'audit et de conseil. - Les CAC ne touchent pas de rémunération pour des prestations de conseil. À défaut, cette rémunération ne remet pas en cause leur indépendance. - Il existe une rotation obligatoire des commissaires aux comptes après plus de 15 ans, avec une période d'au moins 5 ans avant qu'ils puissent être renommés.	- Les honoraires de conseil ou d'audit réglés ne sont pas révélés. - Les honoraires d'audit et autres prestations sont égaux aux honoraires liés aux prestations d'audit, ce qui entraîne un conflit d'intérêts potentiel.	- Le conseil d'administration n'a pas mis en place de comité des comptes. Pour les sociétés plus petites, en l'absence d'un comité des comptes, si au moins un exécutif siège au conseil. - Il existe des interrogations quant à l'indépendance des CAC, comme : - Les honoraires de conseil et autres prestations sont supérieurs aux honoraires liés aux prestations d'audit - La durée de mandat est supérieure à 6 ans. - Etre auditeur de l'entreprise depuis une durée de 24 ans ou plus - Il existe des raisons de croire que l'auditeur indépendant a rendu un avis qui ne donne pas une image fidèle de la situation financière de l'entreprise.

Thème	Pour	Abstention	Contre
Autorisation d'augmentation du capital et d'émission de titres donnant accès au capital	- L'autorisation respecte le principe « une action – un vote - un dividende ». - L'autorisation est justifiée et limitée en volume et en durée (2 ans). - L'autorisation prévoit l'émission d'un droit préférentiel de souscription (ou à défaut d'un délai de priorité d'au moins 5 jours ouvrés) et ne crée pas de déséquilibres significatifs entre les différentes catégories d'actionnaires, et évite les risques de dilution pour les actionnaires existants.	L'autorisation en elle-même respecte nos limites. Cependant, l'ensemble des autorisations cumulées excède 50 % du capital émis.¹³	- L'autorisation avec droit préférentiel de souscription excède 50 % du capital émis (à apprécier au cas par cas¹⁴). - L'autorisation sans droit préférentiel de souscription et avec délai de priorité ou un objet spécifique¹⁴ excède 20 % du capital émis. - L'autorisation sans droit préférentiel de souscription ni délai de priorité excède 5 % du capital émis (à apprécier au cas par cas¹⁴). - L'autorisation pourrait vraisemblablement être utilisée comme une mesure anti-OPA.
Autorisation de rachat d'actions	L'autorisation constitue une utilisation optimale des ressources de la société, elle est limitée en volume, la décote est limitée et la durée de l'autorisation est limitée à 18 mois.	L'écart maximum à la hausse et la baisse dépasse 5 % du prix moyen du marché pendant une période représentative ou 10 % si la résolution se réfère à un prix sur un jour.	- Le programme de rachat d'actions comporte une des conditions suivantes : - Pourrait vraisemblablement être utilisé comme une mesure anti-OPA. - Le rachat d'actions excède 10 % du capital émis.¹⁵ - Il permet une réémission des actions rachetées et excède 5 % du capital émis. - Il peut s'effectuer par le biais de produits dérivés. - Il ne précise pas de limite sur la décote des actions concernées.
Augmentation du capital réservée aux salariés	L'autorisation ne crée pas de déséquilibres significatifs entre les différentes catégories d'actionnaires.	Le volume cumulé excède 10 % du capital émis et la décote est supérieure à 10 % (à apprécier au cas par cas).	

Thème	Pour	Abstention	Contre
Nomination des administrateurs	- Le conseil d'administration (ou conseil de surveillance) est indépendant (à plus de 50 %) du management, représente les intérêts des actionnaires minoritaires et majoritaires, et est bien équilibré en termes de diversité - Les comités spécialisés sont composés d'une majorité de membres indépendants et d'un président indépendant (les comités des comptes et de rémunération ne comprenant pas d'administrateur exécutif). - Les administrateurs sont proposés par un comité de nomination indépendant. Nous sommes en faveur d'un vote annuel du conseil, avec un conseil de moins de 18 membres. - Le conseil (membres indépendants) et les investisseurs entretiennent un dialogue ouvert. - Les rôles de président et directeur général sont séparés et le président est indépendant. - L'administrateur non exécutif détient moins de cinq mandats d'administrateur dans des sociétés cotées, ou moins de trois mandats dans le cas des administrateurs exécutifs (y compris les DG extérieurs). - Il existe une information biographique suffisante pour éclairer le vote des actionnaires. Les actionnaires peuvent voter de manière individuelle la nomination des administrateurs.	- Le candidat n'est pas indépendant¹⁷ et : - Le conseil comporte moins de 50 % de membres indépendants en excluant les représentants des salariés (sociétés non contrôlées) ; - Le conseil comporte moins de 33 % de membres indépendants en incluant les représentants des salariés (sociétés contrôlées ou dans les conseils avec une présence obligatoire d'au moins 50 % de représentants des salariés). - Le candidat est à la fois président et directeur général de l'entreprise¹⁸. - L'élection du mandat est proposée pour une durée supérieure à 4 ans. - Le candidat n'est pas une femme et : - Moins de 30% des administrateurs sont des femmes (pour l'Europe, l'Amérique du Nord, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et l'Afrique du Sud) ;¹⁹ - Moins de 15% des administrateurs sont des femmes (autres marchés).²⁰ - Un pourcentage d'indépendance différent peut être appliqué selon les codes et pratiques locales (avec un minimum de 33 %).²¹ - L'administrateur a un taux faible de participation aux réunions du conseil sans justification satisfaisante (en dessous de 75 %). - La société ne communique pas de manière suffisante à propos de ses émissions de CO2 (scope 1 et 2, et 3 au cas échéant), ou ne communique ni ne souhaite dialoguer de manière constructive sur sa stratégie pour atténuer et s'adapter aux changements climatiques ou sur sa stratégie de lobbying climatique. - L'administrateur n'a pas rempli sa responsabilité fiduciaire soulevant des doutes sur sa capacité d'agir dans le meilleur intérêt des parties prenantes²² - L'élection au poste de censeur (sauf élection temporaire de moins d'un an)	

¹⁷ Facteurs pouvant compromettre l'indépendance d'un administrateur : Représenter un actionnaire significatif de la société ou avoir un lien familial proche avec un mandataire social ; Être salarié ou mandataire de la société, salarié ou administrateur de sa société mère ou d'une filiale ou l'avoir été au cours des cinq années précédentes ; Être directeur général d'une autre société (B), si la société concernée (A) est directement ou indirectement contrôlée par la société B ; un salarié ou dirigeant de la société A est un administrateur de la société B (au cours des cinq années précédentes) ; Être un client, fournisseur, banquier d'affaires ou banquier de financement significatif de la société ou de son groupe ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité ou avoir été auditeur de l'entreprise au cours des cinq années précédentes ; ou avoir été administrateur de l'entreprise depuis une durée de 12 ans ou plus (ou durée plus courte si le code local est plus strict).

¹⁸ Nous soutiendrons généralement la combinaison des fonctions si elle est temporaire (2 ans maximum) ou si le PDG n'a pas de lien avec l'actionnaire majoritaire. Nous pourrions nous abstenir sur la résolution liée à la combinaison des fonctions si des contrepoints importants dans la gouvernance de l'entreprise sont en place : présence d'un administrateur référent indépendant et fort (avec la capacité de convoquer une réunion du conseil et d'ajouter des points à l'ordre du jour, qui participe aux engagements avec les actionnaires et/ou peut convoquer des réunions hors la présence des dirigeants), indépendance des fonctions clés, y compris le recrutement des membres du conseil d'administration, plan de succession, conformité réglementaire, lorsqu'il existe de solides performances financières ou en cas d'intention de séparer les fonctions pour le prochain Directeur Général.

¹⁹ A partir de 2025, nous appliquerons un seuil de 40% de femmes siégeant au conseil.

²⁰ Si le pourcentage de femmes est inférieur au seuil (entre 20 et 30% pour l'Europe, l'Amérique du Nord, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et l'Afrique du Sud ou entre 10 et 15% pour les autres marchés), nous pourrions soutenir les administrateurs hommes si, par exemple, l'entreprise a affiché des efforts importants en terme de diversité, en cas de petit conseil (8 administrateurs maximum). S'il y a un engagement à atteindre notre seuil dans un court laps de temps, ou en cas de femme Directrice Générale ou Présidente.

²¹ Par exemple, aux États-Unis, le seuil requis est de 66 % et les principaux comités sont composés intégralement d'administrateurs indépendants.

²² Par exemple, l'entreprise n'a pas répondu à un vote des actionnaires à la majorité l'année dernière, l'administrateur n'a pas pu réunir le soutien de la majorité, les dispositions statutaires contiennent des restrictions défavorables sur les droits des actionnaires, les comptes financiers ont été remis en cause, ou il y a eu de graves controverses sur le plan ESG, des violations des normes internationales, des infractions pénales ou de fortes amendes réglementaires.

Thème	Pour	Abstention	Contre
Politique de rémunération	- La société présente de manière transparente et exhaustive ses pratiques de rémunération. - La société explicite la philosophie de sa politique de rémunération, y compris le lien avec la stratégie et la politique de ressources humaines. - La politique explique les montants, la répartition et les évolutions entre les différents composants de rémunération choisis. - Les systèmes de rémunération sont en lien avec la performance à long terme de l'entreprise (par exemple, le comité de rémunération a pris en compte l'impact des rachats d'actions effectués au cours de l'année précédente). - Le programme de rémunération est proposé par un comité de rémunération composé de plus de 50 % de membres indépendants et ne comprenant pas d'administrateur exécutif. - La société met en place une politique de rémunération sur le long terme, notamment en prenant en compte des éléments extra-financiers. - La politique de rémunération prévoit un seuil significatif de détention d'actions et une politique de clawback pour les dirigeants.	- La politique de rémunération n'est pas claire ou manque de transparence et ne permet pas aux actionnaires d'émettre une opinion. - La politique permet à la société de déroger à la politique de rémunération approuvée et de changer les poids, les critères ou les volumes de rémunération. - Le programme de rémunération est disproportionné par rapport à l'évolution de la rémunération médiane des salariés de l'entreprise, de top exécutif, ou par rapport à la pratique de place. - Le programme de rémunération n'est pas aligné avec les performances de la société (p. ex. sur la base du cours de l'action et/ou sa valeur intrinsèque). La politique de rémunération permet un paiement même en cas d'échec ou n'est pas orientée vers le long-terme. - Si un ou plusieurs éléments significatifs de la rémunération ne sont pas en ligne avec nos lignes directrices ci-dessous (à apprécier au cas par cas selon la politique de vote de la société et en lien avec la tendance de la société en matière de transparence et pratique).	

Thème	Pour	Abstention	Contre
Modifications des statuts	Les changements de statuts sont conformes au principe « une action – un vote – un dividende ».	- Résolutions qui comportent des impacts défavorables sur les droits des actionnaires (À considérer au cas par cas en fonction des informations fournies par la société). - Actions à droit de vote multiples ou sans droit de vote. - Plafond de détention du capital ou clause de limitation du droit de vote, actions de préférence, action spécifique (golden share) - Obligation de déclaration de franchissement de seuil en dessous de 5 % du capital émis. - Réduction du délai de déclaration de franchissement de seuil.	
Conventions réglementées et autres résolutions	Les informations présentées sont complètes et présentées de manière objective et permettent d'évaluer la résolution en connaissance de cause.	- Les informations présentées sont incomplètes et ne permettent pas d'évaluer la résolution de manière satisfaisante. - Les conventions réglementées incluent des éléments contraires à notre politique de vote sur les rémunérations (Voir ci-dessus).	- Résolutions groupées incluant une proposition importante et inacceptable. - Résolutions « en blanc ». - Les conventions réglementées incluent des éléments contraires à notre politique de vote sur les rémunérations (Voir ci-dessus).

Mode d'exercice des droits de vote

Portzamparc Gestion exercera ses droits de vote par mode électronique ou par mail.

=> La politique de vote et le rapport annuel sont disponibles sur disponibles sur www.portzamparcgestion.fr.

Thème	Pour	Abstention	Contre
Résolutions d'actionnaires ²⁹	- La proposition d'actionnaires est appropriée dans le cadre de l'assemblée générale et conforme à l'intérêt à long terme des actionnaires. - La proposition d'actionnaire est conforme à notre politique de vote et/ou à nos politiques sectorielles ou notre Global Sustainability Strategy. - Résolutions introduisant ou facilitant les procédures juridiques afin d'indemniser les actionnaires pour les dommages subis par la société. - Les résolutions qui contribuent à améliorer les performances sociales et environnementales tout en contribuant à la protection des intérêts à long terme des parties prenantes. - Résolution en ligne avec notre politique sur le changement du climat (Ex. : Transparence des émissions de CO2, stratégie d'alignement à un monde à 1,5°C).	La résolution est en ligne avec les intérêts à long terme des actionnaires, mais pas dans son application ou est déjà appliquée par la société.	- Dès que la résolution d'actionnaires contrevient à un point de notre politique de vote. - La résolution d'actionnaires est contraire à l'intérêt à long terme des parties prenantes. - La résolution ne relève pas de la compétence de l'assemblée générale.

EVOLUTION DE VOTRE FCP EN QUELQUES CHIFFRES

	Clôture de l'exercice écoulé	Création le 22/07/2024	Variation
Total montant de l'actif net (en euros)			
Parts C	0,00	0,00	-
Parts P	35 551 807,91	25 457 550,13	39,65%
Valeur liquidative (en euros)			
(en euro)			
Parts C	-	-	
Parts P	104,75	103,61	1,10%
Total souscriptions nettes (en euros)			
Parts C	0,00	0,00	
Parts P	9 615 061,32	24 968 509,44	

COMMUNICATION DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

I - Démarche de Portzamparc Gestion

Depuis 2018, l'investissement responsable est un axe stratégique de développement pour Portzamparc Gestion qui s'engage à intégrer les dimensions Environnementales, Sociales et de Gouvernance (ESG) dans sa sélection de valeurs.

Portzamparc Gestion est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UN PRI) depuis 2019 et a adopté pour l'ensemble de sa gestion une politique d'investissement responsable telle que définie.

En 2020, Portzamparc Gestion a affiché la volonté de donner une nouvelle dimension à son analyse fondamentale extra- financière. Filiale du groupe BNP Paribas, c'est tout naturellement que nous travaillons aujourd'hui avec l'un des leaders français de l'ISR, BNP Paribas Asset Management.

Portzamparc Gestion met à disposition des investisseurs, dans un seul rapport intégré appelé « Loi Energie Climat LEC 29 » et publié sur la page « Notre engagement responsable » de son site internet, sa politique relative à l'intégration des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance ainsi que d'intégration des risques en matière de durabilité dans les processus décision en matière d'investissement. Ce rapport inclut nos obligations de prise en compte et suivi des Principales Incidences Négatives sur les facteurs de durabilité au titre du règlement SFDR niveau 1.

Pour Portzamparc Gestion, l'investissement responsable contribue à l'amélioration de nos pratiques de gestion, et ce notamment via des idées d'investissement nouvelles, l'optimisation de la composition de nos portefeuilles, la maîtrise des risques, et l'exercice de notre influence sur les entreprises et les différents marchés dans lesquels nous investissons.

MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

TRAITEMENT DES ACTIFS NON LIQUIDES

Au 31 décembre 2025, le portefeuille ne détient pas d'actif non liquide.

POLITIQUE DE REMUNERATIONS

Les informations sur la Politique de rémunération de Portzamparc Gestion sont disponibles www.portzamparcgestion.fr.

POLITIQUE ET PRATIQUES DE REMUNERATION DU PERSONNEL DU GESTIONNAIRE

Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

Le présent document a été établi sur la base de la politique de rémunération du groupe Portzamparc, validée en Conseil d'administration le 26 octobre 2012. La mise en œuvre des normes AIFM et OPCVM amènent Portzamparc Gestion à établir une politique de rémunération propre à ses activités.

Cette politique vise à ce que la rémunération des collaborateurs soit un élément moteur en matière de performance individuelle et collective mais en évitant tout conflit d'intérêts et dans le parfait respect de l'intégrité des marchés et de la primauté des intérêts des clients de la société de gestion.

Cette Politique est conforme à la Politique Générale de Gestion des pratiques de rémunération pouvant constituer des situations de conflit d'intérêts du Groupe BNP Paribas. (RHG0051)

Selon les critères repris dans la RHG0057FR aucun Material Risk Takers « MRT » au sein des membres de la Direction Générale de Portzamparc Gestion n'a été retenu.

Pour autant, cette politique est applicable à l'ensemble des collaborateurs de Portzamparc Gestion, y compris la direction, soumis à des dispositions règlementaires spécifiques telles qu'AIFM et UCITS, ainsi que le règlement européen SFDR relatif à la prise en compte des principes de durabilité. De même que pour les collaborateurs soumis aux dispositions de la loi de séparation et de régulation des activités bancaires "FBL" et la règle dite "Volcker" "VR".

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération de Portzamparc Gestion, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance de Portzamparc Gestion, celui-ci a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2025 et sa conformité avec les principes de la Directive AIFM. La politique applicable au titre de l'exercice 2025 a été revue lors du Comité des Rémunérations du 19/02/2026 à l'occasion du Conseil d'Administration de Portzamparc Gestion, comme le prévoit la Politique de rémunération de l'entité.

Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Sur l'exercice 2025, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes, les bonus différés et non différés, ainsi que les attributions d'actions de performance éventuelles) attribuées par Portzamparc Gestion à l'ensemble de son personnel (soit effectif au 31 décembre 2025 : 9 personnes bénéficiaires en CDI, 0 personne en CDD, 3 en contrat d'apprentissage) s'est élevé à 849 K€. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Portzamparc Gestion sur l'exercice : 737 K€, soit 87% du total des rémunérations attribuées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'a été sous la forme de rémunérations fixes.
- Montant total des bonus et actions de performance éventuelles attribués par Portzamparc Gestion sur l'exercice : 112 K€, 13 % du total des rémunérations attribuées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « *carried interest* » n'a été versé pour l'exercice.

Du fait du nombre réduit de « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (3 personnes au 31 décembre 2025), le montant total des rémunérations (fixes, bonus et actions de performance éventuelles) attribuées à ces catégories de personnel n'est pas publié.

Périmètre du dispositif

Le dispositif s'applique à tous les collaborateurs de la société de gestion, quelque soient leurs métiers et statut, y compris les collaborateurs mis à disposition par Portzamparc intervenant dans le cadre d'une convention de prestation de service (Conformité, Risques, Contrôle permanent et Finance), indépendamment du fait qu'ils soient ou non considérés comme des preneurs de risques.

Il est à noter que, la rémunération du Directeur Général de Portzamparc Gestion est portée par Portzamparc, son employeur principal.

En effet, Bertrand Lamielle, Directeur Général actuel, occupe un poste de Directeur des Gestions au sein de Portzamparc (actionnaire principal de Portzamparc Gestion).

Il exerce son rôle de Directeur Général de la société de gestion, à hauteur de 20% de son temps.

De ce fait, c'est la Politique de rémunération de Portzamparc qui lui est applicable pour l'ensemble de sa rémunération. Toutefois, la rémunération variable de M. Lamielle, par Portzamparc SA, sera elle aussi plafonnée, afin de respecter la politique de rémunération de Portzamparc Gestion. Celle-ci étant conforme à la Directive AIFM.

Une refacturation est faite à Portzamparc Gestion à hauteur des 20% concernant la rémunération du Directeur Général. Celle-ci est encadrée par un contrat.

Principes de rémunérations :

Les principes relatifs à la composition de la rémunération, à l'évolution des rémunérations fixes et à l'attribution des rémunérations variables, précisés ci-après, sont communs à l'ensemble du groupe et sont en adéquation avec les objectifs de maîtrise des risques. Cette politique vise notamment à ne pas encourager une prise de risque excédant le niveau de risque toléré par la banque, à éviter les conflits d'intérêt ainsi qu'à éviter les inégalités de traitement.

La politique de rémunération du Groupe et les dispositifs de rémunération ne doivent pas encourager ou récompenser des activités exposant le Groupe à un risque excessif ou non autorisé, ou qui ne seraient pas conformes aux règles définies par la règle Volcker et la Loi Bancaire Française. Les principes Groupe concernant la Règle Volcker et la Loi Bancaire Française sont définis dans la Politique globale Règle Volcker CG0232EN et dans la Politique relative à la Loi Bancaire Française CG0230FR (cf. III sur le sujet).

Les rémunérations variables sont déterminées de manière à éviter la mise en place d'incitations qui pourraient entraîner des situations de conflit d'intérêts entre les collaborateurs et les clients, ou le non-respect des règles de bonnes conduites. Les principes du Groupe en matière de protection des intérêts du client et de gestion des conflits d'intérêt sont définis dans la Politique de protection des intérêts des clients CPL0276, la Politique globale relative aux conflits d'intérêts MiF 2 (CPL0291) et la Politique générale de gestion des conflits d'intérêts du Groupe CG0057EN.

Les rémunérations variables des collaborateurs de la société de gestion n'encouragent pas à la prise de risque excessive en matière de durabilité des investissements et des produits financiers régis par le règlement européen SFDR.

POLITIQUE DE REMUNERATION POUR LES COLLABORATEURS SOUMIS A LA LOI BANCAIRE FRANÇAISE ET A LA REGLE VOLCKER

En raison de ces activités de Gestion sous Mandat et Gestion Collective, Portzamparc Gestion se doit de répondre aux exigences liées à ces réglementations.

La loi de séparation et de régulation des activités bancaires, dite "Loi Bancaire Française" (Loi n° 2013-672 du 26 juillet 2013) a introduit une réforme du dispositif réglementaire du secteur bancaire et financier français en prescrivant notamment un principe d'externalisation. Les activités dites "spéculatives" doivent désormais rester séparées du reste de l'activité bancaire.

La Loi Bancaire Française a une portée extraterritoriale, elle s'applique aux entités du groupe dans lesquelles BNPP détient plus de 50% de droits de vote ou sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif (au sens de l'IFRS 10), quel que soit le lieu d'enregistrement ou d'activité.

Conformément à la Loi Bancaire Française (LBF), les rémunérations des personnels chargés des opérations sur instruments financiers dans des activités qui sont soumises à la Loi Bancaire Française sont fixées de façon cohérente avec les règles d'organisation et de fonctionnement assignées à et ne doivent pas encourager la prise de risque sans lien avec leurs objectifs.

La section 13 du Bank Holding Company Act, en addition par la section 619 du Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act, dite « règle Volcker », est entrée en vigueur en avril 2014.

Cette règle vise à prohiber certaines activités dans les entités bancaires :

Trading pour compte propre, sujet à certaines exemptions et exclusions

Acquisition ou détention d'intérêt dans les fonds couverts, ou le sponsoring de tels fonds sujets à certaines exemptions, transactions avec des fonds couverts sponsorisés par BNPP, dépassement d'une limite de 3% dans certains investissements autorisés avec les fonds couverts.

La règle Volcker a également une portée extraterritoriale. Elle s'applique aux entités bancaires qui ont une filiale, une succursale ou une agence aux Etats-Unis. Elle s'applique donc à BNPP, ainsi qu'aux affiliés et filiales du Groupe, quelle que soit leur lieu d'enregistrement ou d'activité, avec un nombre limité d'exclusions.

Conformément à la Règle Vocker (VR), les dispositifs de rémunération des collaborateurs opérant sous les exemptions de tenue de marché (Market Making) , de couverture (Risk Mitigating Hedging) et de prise ferme (Underwriting) ne doivent pas récompenser ou inciter la conduite d'activités de négociation non autorisées ou la réalisation d'investissements ou d'activités qui exposent le Groupe à un risque excessif ou imprudent.

A. Périmètre

Le groupe a choisi d'appliquer les dispositions relatives aux rémunérations des collaborateurs opérant sur un périmètre d'activité selon la définition la plus large des deux réglementations. Est ainsi concerné l'ensemble des activités et desks au sein du Groupe, quelque soient leurs juridictions, qui sont soumis à la Loi Bancaire Française et/ou à la Règle Volcker, à l'exception des exemptions liées aux activités de clearing et des activités de legacy. La cartographie des activités et desks assujettis du Groupe est consolidée annuellement par la Conformité.

Les collaborateurs soumis aux dispositions en matière d'encadrement de leurs attributions individuelles de rémunération variable au titre de la Loi Bancaire Française ou au titre de la Règle Volcker sont les responsables de ces activités/desks, conformément à la « politique de détermination annuelle du périmètre régulé » RHG0057FR.

Les contraintes en découlant sont développées dans la procédure de niveau 3 suivante :

PPG-GC-012 : Mandat sur l'activité Gestion collective.

B. Attribution individuelle de rémunération variable

L'attribution individuelle de rémunération variable est effectuée sur la base :

- o des performances de l'équipe à laquelle appartient l'intéressé et de ses performances individuelles (la performance est mesurée en fonction du niveau de résultat et du niveau de risque associé à ce résultat),

- o des évaluations (évaluation individuelle annuelle obligatoire réalisée par le responsable hiérarchique) qui apprécie à la fois :

- a) les réalisations qualitatives par rapport aux objectifs fixés,

- b) le comportement professionnel au regard des valeurs, des règles de conformité, du Code de Conduite et des procédures du Groupe,

- c) la contribution à la maîtrise des risques, y compris du risque opérationnel et

- d) le cas échéant, le comportement managérial de l'intéressé.

Indépendamment des éventuelles procédures disciplinaires, le non-respect des règles et procédures applicables, ou les manquements au Code de Conduite du Groupe, Règles & Réglementations et à l'évaluation & maîtrise des risques, entraînent réduction ou suppression de l'attribution individuelle de rémunération variable.

- e) le respect de la réglementation spécifique notamment le mandat Volcker

PRATIQUE DE REMUNERATION ET INTEGRATION DES RISQUES DE DURABILITE

– Respect de la directive SFDR

Portzamparc Gestion a mis au cœur de sa stratégie d'investissement la durabilité.

La politique de rémunération de Portzamparc Gestion est alignée sur la stratégie globale de durabilité (GSS), car elle représente un élément central de la stratégie globale de Portzamparc Gestion.

Sont décrites ci-dessous les pratiques de rémunération qui permettent de faire de l'intégration des risques de durabilité une partie intégrante de la politique de rémunération de Portzamparc Gestion.

Risque de durabilité dans la politique de rémunération de Portzamparc Gestion

Comme précisé dans cette politique, les collaborateurs de la société de gestion sont évalués sur la base de critères préalablement définis, et d'un examen annuel par rapport à un ensemble d'objectifs spécifiques à la nature de leur rôle.

La direction de Portzamparc Gestion reconnaît que chaque équipe au sein de Portzamparc Gestion contrôle la réalisation de la stratégie globale de la société de gestion et joue donc un rôle dans la réalisation de ses objectifs de durabilité.

Les rôles et les responsabilités liés à la durabilité ont été définis pour un ensemble de fonctions internes plus étroitement impliquées dans la durabilité chez Portzamparc Gestion. Des objectifs spécifiques ont été assignés.

A la fin d'année, la réalisation de ces objectifs est évaluée entre autres, dans les revues annuelles de performances, qui sont un élément clés dans la détermination des rémunérations variables annuelles. Cette détermination est un processus discrétionnaire, conforme à la pratique standard de la politique de rémunération globale de Portzamparc Gestion.

Les équipes avec la définition d'objectifs spécifiques de durabilité sont les suivantes :

Le CoDir :

Le cas échéant, les membres du CoDir ont des objectifs relatifs à la mise en œuvre de la stratégie globale de Portzamparc gestion, et à l'intégration des risques de durabilité dans toute l'organisation. La stratégie de développement durable englobe une suite complète de politiques de de procédures conçues pour intégrer l'évaluation des risques de durabilité tout au long de nos processus d'investissement et de nos activités de gestion.

L'équipe de gestion :

Au cœur de tous les processus d'investissement, les gestionnaires de portefeuilles (de mandats ou de fonds) intègrent les facteurs ESG dans leur choix de valeurs.

Les équipes de gestion sont responsables de la mise en œuvre de notre référentiel ESG pour les actifs qu'ils gèrent, ce qui inclut un certains nombre de tâches clés telles que :

L'intégration des informations ESG (et des risques) dans la prise de décision d'investissement,

L'objectif de battre le benchmark (là où un benchmark investissable existe) sur le score ESG et l'empreinte carbone de leurs portefeuilles

La réussite de mise en œuvre de nos lignes directrices sur l'intégration de l'ESG reflète dans les objectifs de nos gérants.

Fonction Risque :

Les risques de durabilité sont inclus dans les contrôles de la fonction risques :

Respect des objectifs ESG décrits dans critères d'investissement des prospectus des fonds.

La politique de rémunération prévoit une revue annuelle des critères de détermination des rémunérations variables, y compris les risques de durabilité, par le conseil d'administration de Portzamparc Gestion.

AUTRES INFORMATIONS

La politique de vote et le rapport annuel sont disponibles sur demande au siège de PORTZAMPARC Gestion.

PORTZAMPARC Gestion
10, rue Meuris – 44100 NANTES

4. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



FCP SELECTION TAUX
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

HLP AUDIT

3, chemin du Pressoir Chênaie
BP 58604
44186 NANTES CEDEX 4

Fonds Commun de Placement SELECTION TAUX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux porteurs de parts du FCP SELECTION TAUX,

I - OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif SELECTION TAUX constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

II - FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

HLP AUDIT

3, chemin du Pressoir Chênaie
BP 58604
44186 NANTES CEDEX 4

III - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV - VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

V - RESPONSABILITES DE LA SOCIETE DE GESTION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

VI - RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles

HLP AUDIT

3, chemin du Pressoir Chênaie
BP 58604
44186 NANTES CEDEX 4

puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

HLP AUDIT

3, chemin du Pressoir Chênaie
BP 58604
44186 NANTES CEDEX 4

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Nantes, le 22-04-2026

HLP Audit

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale Ouest-Atlantique

DocuSigned by:

E5C37482BA984D0...

Luc GAUTRON

Associé

5. COMPTES DE L'EXERCICE

Bilan Actif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	null
Immobilisations corporelles nettes		
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations convertibles en actions (B)		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées (C)		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances (D)		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	34 437 028,04	
OPCVM	34 437 028,04	
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne		
Autres OPC et fonds d'investissements		
Dépôts (F)		
Instruments financiers à terme (G)		
Opérations temporaires sur titres (H)		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres financiers donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Prêts (I) (*)		
Autres actifs éligibles (J)		
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	34 437 028,04	
Créances et comptes d'ajustement actifs	190 771,57	
Comptes financiers	953 506,62	
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	1 144 278,19	
Total de l'actif I+II	35 581 306,23	

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	
Capitaux propres :		
Capital	34 254 948,00	
Report à nouveau sur revenu net		
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes		
Résultat net de l'exercice	1 296 859,91	
Capitaux propres I	35 551 807,91	
Passifs de financement II (*)		
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	35 551 807,91	
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres financiers		
Instruments financiers à terme (B)		
Emprunts (C) (*)		
Autres passifs éligibles (D)		
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)		
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	29 498,32	
Concours bancaires		
Sous-total autres passifs IV	29 498,32	
Total Passifs : I+II+III+IV	35 581 306,23	

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières :		
Produits sur actions		
Produits sur obligations		
Produits sur titres de créances		
Produits sur parts d'OPC		
Produits sur instruments financiers à terme		
Produits sur opérations temporaires sur titres		
Produits sur prêts et créances		
Produits sur autres actifs et passifs éligibles		
Autres produits financiers	4 860,44	
Sous-total produits sur opérations financières	4 860,44	
Charges sur opérations financières :		
Charges sur opérations financières		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur opérations temporaires sur titres		
Charges sur emprunts		
Charges sur autres actifs et passifs éligibles		
Charges sur passifs de financement		
Autres charges financières	-7 870,75	
Sous-total charges sur opérations financières	-7 870,75	
Total revenus financiers nets (A)	-3 010,31	
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC		
Versements en garantie de capital ou de performance		
Autres produits		
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-230 207,83	
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement		
Impôts et taxes		
Autres charges		
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-230 207,83	
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	-233 218,14	
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-105 481,10	
Sous-total revenus nets I = (C+D)	-338 699,24	
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus ou moins-values réalisées	59 635,54	
Frais de transactions externes et frais de cession	-2 569,77	
Frais de recherche		
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs		
Indemnités d'assurance perçues		
Versements en garantie de capital ou de performance reçus		
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	57 065,77	
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	-9 490,16	
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	47 575,61	

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	1 106 927,63	
Écarts de change sur les comptes financiers en devises		
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir		
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs		
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	1 106 927,63	
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	481 055,91	
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	1 587 983,54	
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)		
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)		
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)		
Impôt sur le résultat V (*)		
Résultat net I + II + III + IV + V	1 296 859,91	

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

ANNEXES COMPTABLES

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

L'objectif de gestion du Fonds est d'obtenir, sur une durée minimum de placement recommandée de trois ans, une performance nette de frais supérieure ou égale à 3% par an pour la catégorie de part « Privilège >> de classe « P >> et 2,1% pour la catégorie de part « Classic >> de classe « C >> en investissant dans des organismes de placement collectif (OPC) suivants :

- OPC investis en obligations et titres de créance à haute qualité de crédit (investment grade) émis par des Etats et des entreprises et/ou en obligations convertibles à haute qualité de crédit (investment grade) et à haut rendement (high yield ou spéculatifs) émis par des entreprises, en asset back-securities (ABS) à haute qualité de crédit (investment grade) et en OPC dont la stratégie d'investissement est la recherche d'un rendement absolu (OPC Absolute Return) investis en toutes devises et en obligations (hors titres de notation high yield (spéculatifs)) ;
- OPC investis en instruments du marché monétaire ou de duration courte (OPC monétaires et monétaires court terme).
- OPC investis en obligations et titres de créances de notation high yield (spéculatifs) émis par des Etats et entreprises des Etats-Unis d'Amérique, des pays du Nord de l'Europe et d'Europe ;
- OPC investis en dette émergente (dette d'États et d'entreprises en devises autres que l'euro) ;

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b. Éléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2025
Actif net Global en EUR	35 551 807,91
Part PORTZAMPARC SELECTION TAUX Privilege en EUR	
Actif net	35 551 807,91
Nombre de titres	339 385,729
Valeur liquidative unitaire	104,75
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,14
Capitalisation unitaire sur revenu	-0,99

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

Le premier exercice clos au 31 décembre 2025 a une durée exceptionnelle de 17 mois et 10 jours.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « Plus ou moins values latentes ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :**Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Ces frais recouvrent les frais de gestion financière, les frais de fonctionnement et autres services, et les frais indirects maximums (commissions et frais de gestion).

Une partie des frais facturés au Fonds peut également être destinée à rémunérer le(s) distributeur(s) de Portzamparc Sélection Taux au titre de son (leur) activité de conseil et de placement (entre 28% et 65% selon le(s) distributeur(s) et le type de parts).

Aux frais facturés peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que le Fonds a dépassé son objectif de performance.
- des commissions de mouvement facturées au Fonds.

FRAIS FACTURES AU FONDS	ASSIETTE	TAUX / BAREME
FRAIS DE GESTION FINANCIERE ET FRAIS DE FONCTIONNEMENT ET AUTRES SERVICES	Actif net	- Catégorie de part « Classic » de classe « C » : 1,5 % TTC maximum - Catégorie de part « Privilège » de classe « P » : 0,6% TTC maximum
COMMISSIONS DE MOUVEMENT	/	Néant
COMMISSION DE SURPERFORMANCE	Actif net	- Catégorie de part « Classic » de classe « C » : 20% au-delà d'une performance annuelle nette de frais du Fonds de 2,1% - Catégorie de part « Privilège » de classe « P » : 20% au-delà d'une performance annuelle nette de frais du Fonds de 3%
FRAIS INDIRECTS MAXIMUM	Actif net	2% TTC maximum

La Société de Gestion verse le cas échéant des rétrocessions à ses distributeurs.

Le montant de ces rétrocessions se décompose, le cas échéant, comme suit : jusqu'à 60% des frais de gestion financière sont rétrocédés aux partenaires distributeurs.

Commission de surperformance

Les frais de gestion variables sont provisionnés ((à partir de la première souscription. »

Les modalités sont les suivantes :

- cette commission est calculée en comparant l'évolution de l'actif du fonds à celui d'un actif fictif de référence réalisant la performance de son objectif de gestion (+3% par an pour la catégorie de part ((Privilège » de classe ((P » et +2,1% pour la catégorie de part ((Classic » de classe ((C ») et enregistrant les mêmes variations de souscriptions et rachats que le fonds réel.
- elle correspond à 20% de la différence positive entre l'actif du fonds réel et celui du fonds fictif de référence, appréciée sur la durée de l'exercice comptable. Cette différence fait l'objet d'une provision, ajustée à chaque établissement de la VL.
- en cas de rachat de parts du Fonds, la quote-part de la provision pour frais de gestion variables est acquise à la société de gestion. Ceux-ci seront perçus à la clôture de l'exercice.
- la commission est payable annuellement et elle est prélevée à chaque fin d'exercice.
- A compter de l'exercice ouvert en 2024, toute sous-performance du fonds par rapport à l'actif fictif de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. À cette fin, la durée de la période de référence de la performance est fixée à 5 ans.

Le règlement de ces frais auprès de la société de gestion nécessitant un délai minimum d'un an, il sera effectué pour la première fois qu'au 31 décembre 2025. Pour les années suivantes, ce règlement est annuel au 31 décembre.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Conformément à la réglementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part PORTZAMPARC SELECTION TAUX Privilege	Capitalisation	Capitalisation

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2025	
Capitaux propres début d'exercice		
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	37 931 563,54	
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-3 310 530,89	
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-233 218,14	
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	57 065,77	
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	1 106 927,63	
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes		
Autres éléments		
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	35 551 807,91	

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Part PORTZAMPARC SELECTION TAUX Privilege		
Parts souscrites durant l'exercice	371 609,925	37 931 563,54
Parts rachetées durant l'exercice	-32 224,196	-3 310 530,89
Solde net des souscriptions/rachats	339 385,729	34 621 032,65
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	339 385,729	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Part PORTZAMPARC SELECTION TAUX Privilege	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
PORTZAMPARC SELECTION TAUX Privilege FR001400PUF4	Capitalisation	Capitalisation	EUR	35 551 807,91	339 385,729	104,75

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées						
Opérations temporaires sur titres						
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers						
Opérations temporaires sur titres						
Hors-bilan						
Futures		NA	NA	NA	NA	NA
Options		NA	NA	NA	NA	NA
Swaps		NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers		NA	NA	NA	NA	NA
Total						

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total						

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts					
Obligations					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Comptes financiers	953,51				953,51
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Comptes financiers					
Hors-bilan					
Futures	NA				
Options	NA				
Swaps	NA				
Autres instruments financiers	NA				
Total					953,51

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*)	[3 - 6 mois] (*)	[6 - 12 mois] (*)	[1 - 3 ans] (*)	[3 - 5 ans] (*)	[5 - 10 ans] (*)	>10 ans (*)
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif							
Dépôts							
Obligations							
Titres de créances							
Opérations temporaires sur titres							
Comptes financiers	953,51						
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers							
Opérations temporaires sur titres							
Emprunts							
Comptes financiers							
Hors-bilan							
Futures							
Options							
Swaps							
Autres instruments							
Total	953,51						

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 USD +/-	Devise 2 +/-	Devise 3 +/-	Devise 4 +/-	Devise N +/-
Actif Dépôts Actions et valeurs assimilées Obligations et valeurs assimilées Titres de créances Opérations temporaires sur titres Créances Comptes financiers Passif Opérations de cession sur instruments financiers Opérations temporaires sur titres Emprunts Dettes Comptes financiers Hors-bilan Devises à recevoir Devises à livrer Futures options swaps Autres opérations					
Total					

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif Obligations convertibles en actions Obligations et valeurs assimilées Titres de créances Opérations temporaires sur titres Passif Opérations de cession sur instruments financiers Opérations temporaires sur titres Hors-bilan Dérivés de crédits			
Solde net			

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan Dépôts Instruments financiers à terme non compensés Créances représentatives de titres financiers reçus en pension Créances représentatives de titres donnés en garantie Créances représentatives de titres financiers prêtés Titres financiers empruntés Titres reçus en garantie Titres financiers donnés en pension Créances Collatéral espèces Dépôt de garantie espèces versé Opérations figurant au passif du bilan Dettes représentatives des titres donnés en pension Instruments financiers à terme non compensés Dettes Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination de l'OPC	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation de l'OPC	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
LU1883851500	AF US BOND I2 EUR C	AMUNDI LUXEMBOURG SA	Fonds / Obligations	Luxembourg	EUR	2 585 541,00
FR0011352517	BNP Paribas Bond 6 M X	BNP Paribas Asset Management Europe	Fonds / Monétaire	France	EUR	1 750 499,68
LU1164223015	AXA WORLD FUNDS EURO CREDIT TOTAL RETURN IC	BNP Paribas Asset Management Europe	Fonds / Obligations	Luxembourg	EUR	3 494 091,46
LU2993400741	ALPHA ENHANCED USD CORPORATE BOND X	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG	Fonds / Actions	Luxembourg	USD	2 706 670,48
LU0823381529	BNP PARIBAS FUNDS EURO HIGH YIELD BD X CAPITALISATION	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG	Fonds / Obligations	Luxembourg	EUR	3 199 281,96
FR0011031681	CamGestion Convertibles Europe R	CAMGESTION SA	Obligations Convertibles	France	EUR	4 846 150,83
LU0284393773	DNCA INVES CREDIT CONVICTION I C	DNCA FINANCE	Fonds / Obligations	Luxembourg	EUR	2 618 932,80
FR0011844034	LAZARD CREDIT FI SRI - Part PC EUR	Lazard Frères Gestion SAS	Obligations et autres titres de créance Internat.	France	EUR	3 252 031,20
LU1670724704	M G LUX OPTIMAL INCOME EUR C ACC	M&G LUXEMBOURG S.A.	Fonds / Obligations	Luxembourg	EUR	1 734 777,60
LU1670631958	MG LX EMRG MKT BD-EUR C ACC	M&G LUXEMBOURG S.A.	Fonds / Obligations	Luxembourg	EUR	3 581 916,87
IE00BNH72088	SPDR Refinitiv Global Convertible Bond UCITS ETF	STATE STREET GLOBAL ADVISORS LIMITED	Fonds / Obligations	Irlande	EUR	2 075 697,68
LU1325141510	Vontobel Fund - TwentyFour Strategic Income Fund HI (hedged)	VONTOBEL ASSET MANAGEMENT AG	Fonds / Obligations	Luxembourg	EUR	2 591 436,48
Total						34 437 028,04

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2025
Créances		
	Souscriptions à recevoir	190 771,57
Total des créances		190 771,57
Dettes		
	Rachats à payer	7 879,22
	Frais de gestion fixe	19 067,43
	Frais de gestion variable	2 551,67
Total des dettes		29 498,32
Total des créances et des dettes		161 273,25

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2025
Part PORTZAMPARC SELECTION TAUX Privilege	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	225 325,91
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,60
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	4 881,92
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,02
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Garanties reçues - dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan Garanties données - dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Engagements de financement reçus mais non encore tirés Engagements de financement donnés mais non encore tirés Autres engagements hors bilan	
Total	

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2025
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2025
Actions Obligations TCN OPC Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	
Revenus nets Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	-338 699,24	
Revenus de l'exercice à affecter Report à nouveau	-338 699,24	
Sommes distribuables au titre du revenu net	-338 699,24	

Part PORTZAMPARC SELECTION TAUX Privilege

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	
Revenus nets Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-338 699,24	
Revenus de l'exercice à affecter (**) Report à nouveau	-338 699,24	
Sommes distribuables au titre du revenu net	-338 699,24	
Affectation : Distribution Report à nouveau du revenu de l'exercice Capitalisation	-338 699,24	
Total	-338 699,24	
* Information relative aux acomptes versés Montant unitaire Crédits d'impôt totaux Crédits d'impôt unitaires		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre de parts Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	47 575,61	
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	47 575,61	
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	47 575,61	

Part PORTZAMPARC SELECTION TAUX Privilege

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	47 575,61	
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	47 575,61	
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	47 575,61	
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	47 575,61	
Total	47 575,61	
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TITRES D'OPC			34 437 028,04	96,86
OPCVM			34 437 028,04	96,86
Gestion collective			34 437 028,04	96,86
AF US BOND I2 EUR C	EUR	1 050	2 585 541,00	7,27
ALPHA ENHANCED USD CORPORATE BOND X	USD	27 930	2 706 670,48	7,61
AXA WORLD FUNDS EURO CREDIT TOTAL RETURN IC	EUR	21 688,96	3 494 091,46	9,83
BNP Paribas Bond 6 M X	EUR	1 568	1 750 499,68	4,92
BNP PARIBAS FUNDS EURO HIGH YIELD BD X CAPITALISATION	EUR	15 636	3 199 281,96	9,00
CamGestion Convertibles Europe R	EUR	27 163	4 846 150,83	13,62
DNCA INVES CREDIT CONVICTION I C	EUR	14 135	2 618 932,80	7,37
LAZARD CREDIT FI SRI - Part PC EUR	EUR	1 980	3 252 031,20	9,15
M G LUX OPTIMAL INCOME EUR C ACC	EUR	154 019	1 734 777,60	4,88
MG LX EMRG MKT BD-EUR C ACC	EUR	250 666	3 581 916,87	10,08
SPDR Refinitiv Global Convertible Bond UCITS ETF	EUR	40 107	2 075 697,68	5,84
Vontobel Fund - TwentyFour Strategic Income Fund HI (hedged)	EUR	19 788	2 591 436,48	7,29
Total			34 437 028,04	96,86

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total						

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	34 437 028,04
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	
Total instruments financiers à terme - actions	
Total instruments financiers à terme - taux	
Total instruments financiers à terme - change	
Total instruments financiers à terme - crédit	
Total instruments financiers à terme - autres expositions	
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	
Autres actifs (+)	1 144 278,19
Autres passifs (-)	-29 498,32
Passifs de financement (-)	
Total = actif net	35 551 807,91

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part PORTZAMPARC SELECTION TAUX Privilege	EUR	339 385,729	104,75

PORTZAMPARC SELECTION TAUX

COMPTES ANNUELS 31/12/2024

Bilan Actif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	0,00
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A)	0,00
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations convertibles en actions (B)	0,00
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	0,00
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Titres de créances (D)	0,00
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	25 388 655,29
OPCVM	25 388 655,29
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00
Dépôts (F)	0,00
Instruments financiers à terme (G)	0,00
Opérations temporaires sur titres (H)	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00
Titres financiers empruntés	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00
Autres opérations temporaires	0,00
Prêts (I) (*)	0,00
Autres actifs éligibles (J)	0,00
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	25 388 655,29
Créances et comptes d'ajustement actifs	17 515,51
Comptes financiers	141 572,86
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	159 088,37
Total de l'actif I+II	25 547 743,66

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Capitaux propres :	
Capital	24 567 844,89
Report à nouveau sur revenu net	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00
Résultat net de l'exercice	889 705,24
Capitaux propres I	25 457 550,13
Passifs de financement II (*)	0,00
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	25 457 550,13
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00
Instruments financiers à terme (B)	0,00
Emprunts (C) (*)	0,00
Autres passifs éligibles (D)	0,00
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	0,00
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	90 193,53
Concours bancaires	0,00
Sous-total autres passifs IV	90 193,53
Total Passifs : I+II+III+IV	25 547 743,66

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières :	
Produits sur actions	0,00
Produits sur obligations	0,00
Produits sur titres de créances	0,00
Produits sur parts d'OPC	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Autres produits financiers	531,01
Sous-total produits sur opérations financières	531,01
Charges sur opérations financières :	
Charges sur opérations financières	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00
Charges sur emprunts	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00
Autres charges financières	-6 353,04
Sous-total charges sur opérations financières	-6 353,04
Total revenus financiers nets (A)	-5 822,03
Autres produits :	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00
Autres produits	0,00
Autres charges :	
Frais de gestion de la société de gestion	-114 119,58
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00
Impôts et taxes	0,00
Autres charges	0,00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-114 119,58
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	-119 941,61
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-96 586,52
Sous-total revenus nets I = (C+D)	-216 528,13
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus ou moins-values réalisées	0,00
Frais de transactions externes et frais de cession	0,00
Frais de recherche	0,00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	0,00
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	0,00

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	608 982,30
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	608 982,30
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	497 251,07
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	1 106 233,37
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	0,00
Impôt sur le résultat V (*)	0,00
Résultat net I + II + III + IV + V	889 705,24

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Annexe des comptes annuels

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a.Stratégie et profil de gestion

L'objectif de gestion du Fonds est d'obtenir, sur une durée minimum de placement recommandée de trois ans, une performance nette de frais supérieure ou égale à 3% par an pour la catégorie de part « Privilège » de classe « P » et 2,1% pour la catégorie de part « Classic » de classe « C » en investissant dans des organismes de placement collectif (OPC) suivants : • OPC investis en obligations et titres de créance à haute qualité de crédit (investment grade) émis par des Etats et des entreprises et/ou en obligations convertibles à haute qualité de crédit (investment grade) et à haut rendement (high yield ou spéculatifs) émis par des entreprises, en asset back-securities (ABS) à haute qualité de crédit (investment grade) et en OPC dont la stratégie d'investissement est la recherche d'un rendement absolu (OPC Absolute Return) investis en toutes devises et en obligations (hors titres de notation high yield (spéculatifs)) ; • OPC investis en instruments du marché monétaire ou de duration courte (OPC monétaires et monétaires court terme). • OPC investis en obligations et titres de créances de notation high yield (spéculatifs) émis par des Etats et entreprises des Etats-Unis d'Amérique, des pays du Nord de l'Europe et d'Europe ; • OPC investis en dette émergente (dette d'États et d'entreprises en devises autres que l'euro) ;

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b.Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2024
Actif net Global en EUR	25 457 550,13
Part PORTZAMPARC SELECTION TAUX Privilege en EUR	
Actif net	25 457 550,13
Nombre de titres	245 702,377
Valeur liquidative unitaire	103,61
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00
Capitalisation unitaire sur revenu	-0,88

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

Le premier exercice clos au 31 décembre 2024 a une durée exceptionnelle de 5 mois et 10 jours.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR001400PUF4 - Part PORTZAMPARC SELECTION TAUX Privilege : Taux de frais maximum de 0.6% TTC maximum.

FR001400PUE7 - Part PORTZAMPARC SELECTION TAUX Classic : Taux de frais maximum de 1.15 % maximum

Swing pricing

Les frais de gestion variables sont provisionnés « à partir de la première souscription. »

Les modalités sont les suivantes :

- cette commission est calculée en comparant l'évolution de l'actif du fonds à celui d'un actif fictif de référence réalisant la performance de son objectif de gestion (+3% par an pour la catégorie de part « Pivilege » de classe « P » et +2,1% pour la catégorie de part « Classic » de classe « C ») et enregistrant les mêmes variations de souscriptions et rachats que le fonds réel.
- elle correspond à 20% de la différence positive entre l'actif du fonds réel et celui du fonds fictif de référence, appréciée sur la durée de l'exercice comptable. Cette différence fait l'objet d'une provision, ajustée à chaque établissement de la VL.
- en cas de rachat de parts du Fonds, la quote-part de la provision pour frais de gestion variables est acquise à la société de gestion. Ceux-ci seront perçus à la clôture de l'exercice.
- la commission est payable annuellement et elle est prélevée à chaque fin d'exercice.
- A compter de l'exercice ouvert en 2024, toute sous-performance du fonds par rapport à l'actif fictif de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. À cette fin, la durée de la période de référence de la performance est fixée à 5 ans.

Le règlement de ces frais auprès de la société de gestion nécessitant un délai minimum d'un an, il sera effectué pour la première fois qu'au 31 décembre 2025. Pour les années suivantes, ce règlement est annuel au 31 décembre.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part PORTZAMPARC SELECTION TAUX Privilege	Capitalisation	Capitalisation

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	0,00
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	26 027 885,01
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-1 059 375,57
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-119 941,61
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	0,00
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	608 982,30
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00
Autres éléments	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	25 457 550,13

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Part PORTZAMPARC SELECTION TAUX Privilege		
Parts souscrites durant l'exercice	256 107,357	26 027 885,01
Parts rachetées durant l'exercice	-10 404,980	-1 059 375,57
Solde net des souscriptions/rachats	245 702,377	24 968 509,44
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	245 702,377	

B3b.Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Part PORTZAMPARC SELECTION TAUX Privilege	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
PORTZAMPARC SELECTION TAUX Privilege FR001400PUF4	Capitalisation	Capitalisation	EUR	25 457 550,13	245 702,377	103,61

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a.Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
		+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	0,00					

C1b.Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

C1c.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	141,57	0,00	0,00	0,00	141,57
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00	141,57

C1d.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-	[3 - 6 mois] (*) +/-	[6 - 12 mois] (*) +/-	[1 - 3 ans] (*) +/-	[3 - 5 ans] (*) +/-	[5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	141,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	141,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e.Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 USD +/-	Devise 2 +/-	Devise 3 +/-	Devise 4 +/-	Devise N +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

C1f.Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	0,00	0,00	0,00

C1g.Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan Dépôts Instruments financiers à terme non compensés Créances représentatives de titres financiers reçus en pension Créances représentatives de titres donnés en garantie Créances représentatives de titres financiers prêtés Titres financiers empruntés Titres reçus en garantie Titres financiers donnés en pension Créances Collatéral espèces Dépôt de garantie espèces versé Opérations figurant au passif du bilan Dettes représentatives des titres donnés en pension Instruments financiers à terme non compensés Dettes Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination de l'OPC	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation de l'OPC	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
LU0823381529	BNP PARIBAS FUNDS EURO HIGH YIELD BD X CAPITALISATION		Fonds / Obligations	Luxembourg	EUR	1 268 205,12
LU1883851500	AF US BOND I2 EUR C	AMUNDI LUXEMBOURG SA	Fonds / Obligations	Luxembourg	EUR	1 919 283,90
LU0276015533	AXA World Funds SICAV - US High Yield Bonds	AXA FUNDS MANAGEMENT S.A.	High yield / Credit arbitrage	Luxembourg	USD	1 280 372,41
FR0011352517	BNP Paribas Bond 6 M X	BNP Paribas Asset Management Europe	Fonds / Monétaire	France	EUR	2 536 537,30
LU1664650105	Parvest Sustainable Us Multi Factor Corp Bd X USD Acc	BNP PARIBAS INVESTMENT PARTNERS LUXEMBOU	Fonds / Obligations	Luxembourg	USD	1 916 723,17
LU2572687056	BNP Paribas Funds Global Convertible X EUR Capitalisation	BNP PARIBAS INVESTMENT PARTNERS LUXEMBOU	Obligations Convertibles	Luxembourg	EUR	2 042 357,48
LU0195952774	Franklin European Total Return Fund IC	FRANKLIN TEMPLETON INTERNATIONAL SE	Fonds / Obligations	Luxembourg	EUR	2 519 729,12
FR0000098683	LAZARD CONVERTIBLE GLOBAL - Action PC EUR	Lazard Frères Gestion SAS	Fonds / Convertible Arbitrage	France	EUR	1 527 050,58
FR0011844034	LAZARD CREDIT FI SRI - Part PC EUR	Lazard Frères Gestion SAS	Obligations et autres titres de créance Internat.	France	EUR	2 532 549,12
LU1670724704	M G LUX OPTIMAL INCOME EUR C ACC	M&G LUXEMBOURG S.A.	Fonds / Obligations	Luxembourg	EUR	1 889 451,15
LU1670631958	MG LX EMRG MKT BD-EUR C ACC	M&G LUXEMBOURG S.A.	Fonds / Obligations	Luxembourg	EUR	2 532 935,34
LU1708487993	SUSTAINABLE CONVERTIBLES GLOBAL N USD ACC	MIRABAUD ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.A.	Obligations Convertibles	Luxembourg	USD	1 527 081,37
LU1325141510	Vontobel Fund - TwentyFour Strategic Income Fund HI (hedged)	VONTOBEL ASSET MANAGEMENT AG	Fonds / Obligations	Luxembourg	EUR	1 896 379,23
Total						25 388 655,29

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2024
Créances		
	Souscriptions à recevoir	17 515,51
Total des créances		17 515,51
Dettes		
	Frais de gestion fixe	12 169,88
	Frais de gestion variable	78 023,65
Total des dettes		90 193,53
Total des créances et des dettes		-72 678,02

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2024
Part PORTZAMPARC SELECTION TAUX Privilege	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	36 095,93
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,60
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	0,00

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2024
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

D4b.Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2024
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables**D5a.Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets**

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	-216 528,13
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00
Revenus de l'exercice à affecter	-216 528,13
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	-216 528,13

Part PORTZAMPARC SELECTION TAUX Privilege

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	-216 528,13
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-216 528,13
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	-216 528,13
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	-216 528,13
Total	-216 528,13
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

D5b.Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	0,00
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	0,00
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	0,00

Part PORTZAMPARC SELECTION TAUX Privilege

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	0,00
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	0,00
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	0,00
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	0,00
Total	0,00
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TITRES D'OPC			25 388 655,29	99,73
OPCVM			25 388 655,29	99,73
Gestion collective			25 388 655,29	99,73
AF US BOND I2 EUR C	EUR	745	1 919 283,90	7,54
AXA World Funds SICAV - US High Yield Bonds	USD	4 361	1 280 372,41	5,03
BNP Paribas Bond 6 M X	EUR	2 340	2 536 537,30	9,96
BNP PARIBAS FUNDS EURO HIGH YIELD BD X CAPITALISATION	EUR	6 552	1 268 205,12	4,98
BNP Paribas Funds Global Convertible X EUR Capitalisation	EUR	15 581	2 042 357,48	8,02
Franklin European Total Return Fund IC	EUR	161 108	2 519 729,12	9,90
LAZARD CONVERTIBLE GLOBAL - Action PC EUR	EUR	818	1 527 050,58	6,00
LAZARD CREDIT FI SRI - Part PC EUR	EUR	1 644	2 532 549,12	9,95
M G LUX OPTIMAL INCOME EUR C ACC	EUR	176 642	1 889 451,15	7,42
MG LX EMRG MKT BD-EUR C ACC	EUR	181 549	2 532 935,34	9,95
Parvest Sustainable Us Multi Factor Corp Bd X USD Acc	USD	18 854	1 916 723,17	7,53
SUSTAINABLE CONVERTIBLES GLOBAL N USD ACC	USD	11 343	1 527 081,37	6,00
Vontobel Fund - TwentyFour Strategic Income Fund HI (hedged)	EUR	15 199	1 896 379,23	7,45
Total			25 388 655,29	99,73

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	0,00	0,00		0,00		0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d.Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e.Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	25 388 655,29
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	159 088,37
Autres passifs (-)	-90 193,53
Passifs de financement (-)	0,00
Total = actif net	25 457 550,13

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part PORTZAMPARC SELECTION TAUX Privilege	EUR	245 702,377	103,61

6. ANNEXE(S)

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Portzamparc Sélection Taux part C (FR001400PUE7)

Initiateur : Portzamparc Gestion

Site internet : <https://www.portzamparcgestion.fr/>

Pour de plus amples informations, veuillez appeler le **+33 2 40 44 94 91**

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de Portzamparc Gestion en ce qui concerne ce document d'informations clés. Portzamparc Gestion est agréée en France sous le n° GP97077 et réglementée par l'AMF.

Ce document d'informations clés est produit au : 31/12/2024

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

TYPE

Ce Produit est un organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM). Il est constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) soumis aux dispositions du code monétaire et financier et à la directive OPCVM 2009/65/CE modifiée.

DURÉE

Ce Produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans. Portzamparc Gestion a le droit de procéder à la dissolution du Produit de manière unilatérale. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du Produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

OBJECTIFS

OBJECTIF DE GESTION :

L'objectif de gestion du Fonds est d'obtenir, sur une durée minimum de placement recommandée de trois ans, une performance nette de frais supérieure ou égale à 2,1% par an en investissant dans des organismes de placement collectif (OPC) suivants :

- OPC investis en obligations et titres de créance à haute qualité de crédit (investment grade) émis par des Etats et des entreprises et/ou en obligations convertibles à haute qualité de crédit (investment grade) et à haut rendement (high yield ou spéculatifs) émis par des entreprises, en asset back-securities (ABS) à haute qualité de crédit (investment grade) et en OPC dont la stratégie d'investissement est la recherche d'un rendement absolu (OPC Absolute Return) investis en toutes devises et en obligations (hors titres de notation high yield (spéculatifs)) ;
- OPC investis en instruments du marché monétaire ou de duration courte (OPC monétaires et monétaires court terme).
- OPC investis en obligations et titres de créances de notation high yield (spéculatifs) émis par des Etats et entreprises des Etats-Unis d'Amérique, des pays du Nord de l'Europe et d'Europe ;
- OPC investis en dette émergente (dette d'Etats et d'entreprises en devises autres que l'euro) ;

INDICATEUR DE REFERENCE :

En l'absence d'indice représentatif de l'univers d'investissement du Fonds, sa performance ne peut être directement comparée à celle d'un indicateur de référence.

STRATEGIE D'INVESTISSEMENT :

La stratégie d'investissement repose sur une gestion active et discrétionnaire. Le Fonds n'est pas indiciel.

Le processus d'investissement de la gestion s'effectue sur 3 niveaux de décision :

- L'allocation stratégique (répartition cible des différentes classes d'actifs) est définie lors du comité de gestion d'après :
 - o l'analyse de l'environnement et des différents indicateurs macro-économiques (publications économiques, politiques monétaires et budgétaires, autres agrégats,...),
 - o la valorisation des différentes classes d'actifs et leur prime de risque
 - o les tendances de marché (momentum) et les flux de marché (collecte/décollecte)
- L'allocation tactique est déterminée en fonction des opportunités de plus court terme et en choisissant le « market timing » le plus approprié.
- La sélection des OPC est réalisée en fonction :
 - o des frais du produit
 - o de la solidité de la société de gestion
 - o des méthodes de gestion et de la qualité de l'équipe de gestion,
 - o des différents indicateurs d'appréciation de la performance et du risque (couple rentabilité/risque, performance sur longue période...).

Le Fonds peut investir jusqu'à la totalité de son actif net dans des parts ou des actions d'OPCVM et/ou de FIA de droit français et/ou d'OPCVM européens, et/ou de fonds d'investissement de droit étranger européens ou non répondant aux quatre conditions prévues à l'article R.214-13 du code monétaire et financier.

Les OPCVM, les FIA et/ou les fonds d'investissement étrangers mentionnés ci-dessus sont gérés par des sociétés de gestion externes à Portzamparc Gestion.

Jusqu'à 40% maximum de son actif net, le Fonds peut détenir des OPC investis dans des titres de notation high yield (spéculatifs).

Jusqu'à 40% maximum de son actif net, le Fonds peut détenir des OPC investis dans des titres de dette émergente libellés en devises étrangères et émis par des Etats et/ou des entreprises.

Jusqu'à la totalité de son actif net, le Fonds peut détenir des OPC investis dans des obligations et titres de créance à haute qualité de crédit (investment grade) émis par des Etats et des entreprises, dans des asset back-securities (ABS) à haute qualité de crédit (investment grade) et des OPC dont la stratégie d'investissement est la recherche d'un rendement absolu (OPC Absolute Return) investis en toutes devises et en obligations (hors titres de notation high yield (spéculatifs)).

Jusqu'à 40% maximum de son actif net, le Fonds peut détenir des OPC investis dans des obligations convertibles US, Europe et Global.

Jusqu'à la totalité de son actif net, le Fonds peut détenir des OPC monétaires ou des OPC monétaires court terme.

Le risque de change du Fonds peut atteindre 100% de son actif net.

Affectation du résultat net et des plus-values nettes réalisées : la société de gestion a opté pour la capitalisation. Le résultat net et les plus-values nettes sont intégralement capitalisés chaque année.

INVESTISSEURS DE DÉTAIL VISÉS

Le produit distribué est orienté plus particulièrement vers les clients particuliers possédant des connaissances basiques des marchés financiers. L'OPCVM ne bénéficie d'aucune garantie en capital. La durée de placement recommandée est de plus de 3 ans.

Compte tenu des instruments utilisés et des stratégies mises en œuvre, ce Fonds ne s'adresse pas aux investisseurs qui ne souhaitent pas supporter un risque de marché obligataire.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Fonds par chaque investisseur dépend de sa situation propre. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel ou de sa trésorerie, de ses besoins actuels et à l'horizon de trois ans, mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire, de privilégier un investissement prudent. Il lui est également fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce Fonds.

INFORMATIONS PRATIQUES

Nom du Dépositaire : CACEIS Bank.

Le calcul de la valeur liquidative est effectué chaque jour d'ouverture d'EURONEXT- PARIS, hors jours fériés légaux en France. La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion et sur le site de Portzamparc Gestion (www.portzamparcgestion.fr). Selon le régime fiscal de l'investisseur, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCP peuvent être soumis à imposition. Nous lui conseillons de se renseigner à ce sujet auprès des commercialisateurs du FCP.

La responsabilité de PORTZAMPARC Gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM. Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

INDICATEUR DE RISQUE

Risque le plus faible



Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit 3 années. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. La catégorie de risque se justifie par l'investissement effectué principalement dans des instruments de Taux d'intérêt. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que la capacité du fonds à vous payer en soit affectée. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait qu'une hausse des taux d'intérêt a pour conséquence une diminution de la valeur des investissements en obligations et titres de créance et, plus généralement, des instruments à revenu fixe.

Autres risques matériellement pertinents pour le Produit mais non repris dans l'indicateur synthétique de risque :

- Risque de crédit : Il est lié à la capacité d'un émetteur à honorer ses dettes et à la dégradation de la notation d'un émetteur. La détérioration de la situation financière d'un émetteur dont les titres sont détenus en portefeuille aura un impact baissier sur la valeur liquidative du Fonds. L'intégralité de l'actif net du Fonds pourra être investi en titres d'un même émetteur.

- Risque de change pour le porteur de la zone euro dans la limite de 100% de l'actif net du Fonds.

Pour plus de détails concernant les risques, veuillez vous référer au prospectus.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché.

L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios "défavorable", "intermédiaire" et "favorable" présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit et/ou de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les scénarios présentés représentent des exemples basés sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de "tensions" montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 3 ans		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Exemple d'investissement : 10 000 EUR			
Scénarios			
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 880 EUR	8 790 EUR
	Rendement annuel moyen	-11,27%	-4,21%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 880 EUR	9 310 EUR
	Rendement annuel moyen	-11,27%	-2,38%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 020 EUR	9 840 EUR
	Rendement annuel moyen	0,11%	-0,55%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	11 440 EUR	11 630 EUR
	Rendement annuel moyen	14,30%	5,15%

Le scénario favorable s'est produit pour un investissement dans le proxy entre décembre 2018 et décembre 2021.

Le scénario modéré s'est produit pour un investissement dans le proxy entre juin 2015 et juin 2018.

Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement dans le proxy entre novembre 2020 et novembre 2023.

QUE SE PASSE-T-IL SI PORTZAMPARC GESTION N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de Portzamparc Gestion. En cas de défaillance de Portzamparc Gestion, les actifs du produit conservé par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire,
- Que 10 000 EUR sont investis.

Investissement de 10 000 EUR	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Coûts Totaux	420 EUR	1 415 EUR
Incidences des coûts annuels (*)	4,2%	2,7%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3,72% avant déduction des coûts et de 1,07 % après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le Produit peut vous facturer (2% du montant investi / 0 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Portzamparc Gestion ne facture pas de coûts d'entrée, mais la personne qui vous vend le produit peut vous les facturer. Les investisseurs peuvent obtenir le montant réel des coûts d'entrée auprès de leur conseiller ou de leur distributeur.	200 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce Produit.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	2,08% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels.	208 EUR
Coût de transaction	Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	20% au-delà d'une performance annuelle nette de frais du Fonds de 2,1%. Cette commission est calculée en comparant l'évolution de l'actif du fonds à celui d'un actif fictif de référence réalisant la performance de son objectif de gestion (2,1% par an) et enregistrant les mêmes variations de souscriptions et rachats que le fonds réel. Elle correspond à 20% de la différence positive entre l'actif du fonds réel et celui du fonds fictif de référence, appréciée sur la durée de l'exercice comptable. La commission est payable annuellement et elle est prélevée à chaque fin d'exercice.	12 EUR

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE?

Période de détention recommandée : 3 ans

La période de détention recommandée a été définie et se base sur le profil de risque et de rémunération du produit. Les investisseurs peuvent demander le rachat de leurs parts sur la base de la valeur liquidative dont les détails figurent dans le prospectus. Tout rachat effectué avant la fin de période de détention recommandée peut avoir un impact négatif sur le profil de performance du produit.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION?

Le Service Qualité Clientèle du groupe Portzamparc est à votre disposition pour enregistrer votre réclamation, l'étudier en toute objectivité et y répondre de manière circonstanciée. Tout est mis en œuvre pour vous délivrer rapidement une réponse complète, précise et détaillée. Un accusé réception de la réclamation vous sera adressé dans les dix jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation écrite, sauf si la réponse elle-même est apportée dans ce délai. Nous nous engageons à répondre à votre demande dans un délai ne pouvant excéder deux mois, sauf exception dûment justifiée. On entend par réclamation toute manifestation d'un client ou de l'un de ses représentants exprimant une insatisfaction, un mécontentement ou une contestation auprès de Portzamparc. Ainsi, une demande d'information, d'avis, de clarification, de service ou de prestation n'est pas une réclamation. Vous pouvez saisir gratuitement ce service en contactant votre interlocuteur habituel qui transmettra votre demande ou en écrivant à l'adresse suivante :

Portzamparc - Service Qualité - 16 rue de Hanovre - 75002 Paris
ou en envoyant un courriel à BCEF.Portzamparc_reclamations@bnpparibas.com

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

☐ Afin d'accéder aux performances du produit, veuillez suivre les instructions ci-dessous : 1/ Cliquez sur <https://www.portzamparcgestion.fr/> 2/ Indiquez votre profil et acceptez les termes et conditions du site internet. 3/ Allez dans l'onglet « NOS FONDS » et sélectionnez le fonds concerné.

☐ Les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles sur le site Portzamparc Gestion : www.portzamparcgestion.fr et peuvent être adressés, dans un délai de huit jours ouvrés, sur simple demande écrite du porteur auprès de Portzamparc Gestion - 10, rue Meuris - 44100 NANTES ou par email : portzamparcgestion@portzamparc.fr ☐ N°ADEME : FR200182_01XHWE

☐ Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

☐ L'investisseur peut avoir recours au Médiateur de l'AMF par courrier postal : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris CEDEX 02 ou internet : <http://www.amf-france.org/rubrique> : Le Médiateur.

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Portzamparc Sélection Taux part P (FR001400PUF4)

Initiateur : Portzamparc Gestion

Site internet : <https://www.portzamparcgestion.fr/>

Pour de plus amples informations, veuillez appeler le **+33 2 40 44 94 91**

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de Portzamparc Gestion en ce qui concerne ce document d'informations clés. Portzamparc Gestion est agréée en France sous le n° GP97077 et réglementée par l'AMF.

Ce document d'informations clés est produit au : **31/12/2025**

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

TYPE

Ce Produit est un organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM). Il est constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) soumis aux dispositions du code monétaire et financier et à la directive OPCVM 2014/91/UE.

DURÉE

Ce Produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans. Portzamparc Gestion a le droit de procéder à la dissolution du Produit de manière unilatérale. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du Produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

OBJECTIFS

OBJECTIF DE GESTION :

L'objectif de gestion du Fonds est d'obtenir, sur une durée minimum de placement recommandée de trois ans, une performance nette de frais supérieure ou égale à 3% par an en investissant dans des organismes de placement collectif (OPC) suivants :

- OPC investis en obligations et titres de créance à haute qualité de crédit (investment grade) émis par des Etats et des entreprises et/ou en obligations convertibles à haute qualité de crédit (investment grade) et à haut rendement (high yield ou spéculatifs) émis par des entreprises, en asset back-securities (ABS) à haute qualité de crédit (investment grade) et en OPC dont la stratégie d'investissement est la recherche d'un rendement absolu (OPC Absolute Return) investis en toutes devises et en obligations (hors titres de notation high yield (spéculatifs)) ;
- OPC investis en instruments du marché monétaire ou de duration courte (OPC monétaires et monétaires court terme).
- OPC investis en obligations et titres de créances de notation high yield (spéculatifs) émis par des Etats et entreprises des Etats-Unis d'Amérique, des pays du Nord de l'Europe et d'Europe ;
- OPC investis en dette émergente (dette d'Etats et d'entreprises en devises autres que l'euro) ;

INDICATEUR DE REFERENCE :

En l'absence d'indice représentatif de l'univers d'investissement du Fonds, sa performance ne peut être directement comparée à celle d'un indicateur de référence.

STRATEGIE D'INVESTISSEMENT :

La stratégie d'investissement repose sur une gestion active et discrétionnaire. Le Fonds n'est pas indiciel.

Le processus d'investissement de la gestion s'effectue sur 3 niveaux de décision :

- L'allocation stratégique (répartition cible des différentes classes d'actifs) est définie lors du comité de gestion d'après :
 - o l'analyse de l'environnement et des différents indicateurs macro-économiques (publications économiques, politiques monétaires et budgétaires, autres agrégats,...),
 - o la valorisation des différentes classes d'actifs et leur prime de risque
 - o les tendances de marché (momentum) et les flux de marché (collecte/décollecte)
- L'allocation tactique est déterminée en fonction des opportunités de plus court terme et en choisissant le « market timing » le plus approprié.
- La sélection des OPC est réalisée en fonction :
 - o des frais du produit
 - o de la solidité de la société de gestion
 - o des méthodes de gestion et de la qualité de l'équipe de gestion,
 - o des différents indicateurs d'appréciation de la performance et du risque (couple rentabilité/risque, performance sur longue période...).

Le Fonds peut investir jusqu'à la totalité de son actif net dans des parts ou des actions d'OPCVM et/ou de FIA de droit français et/ou d'OPCVM européens, et/ou de fonds d'investissement de droit étranger européens ou non répondant aux quatre conditions prévues à l'article R.214-13 du code monétaire et financier.

Les OPCVM, les FIA et/ou les fonds d'investissement étrangers mentionnés ci-dessus sont gérés par des sociétés de gestion externes à Portzamparc Gestion.

Jusqu'à 40% maximum de son actif net, le Fonds peut détenir des OPC investis dans des titres de notation high yield (spéculatifs).

Jusqu'à 40% maximum de son actif net, le Fonds peut détenir des OPC investis dans des titres de dette émergente libellés en devises étrangères et émis par des Etats et/ou des entreprises.

Jusqu'à la totalité de son actif net, le Fonds peut détenir des OPC investis dans des obligations et titres de créance à haute qualité de crédit (investment grade) émis par des Etats et des entreprises, dans des asset back-securities (ABS) à haute qualité de crédit (investment grade) et des OPC dont la stratégie d'investissement est la recherche d'un rendement absolu (OPC Absolute Return) investis en toutes devises et en obligations (hors titres de notation high yield (spéculatifs)).

Jusqu'à 40% maximum de son actif net, le Fonds peut détenir des OPC investis dans des obligations convertibles US, Europe et Global.

Jusqu'à la totalité de son actif net, le Fonds peut détenir des OPC monétaires ou des OPC monétaires courte terme.

Le risque de change du Fonds peut atteindre 100% de son actif net.

Affectation du résultat net et des plus-values nettes réalisées : la société de gestion a opté pour la capitalisation. Le résultat net et les plus-values nettes sont intégralement capitalisés chaque année.

INVESTISSEURS DE DÉTAIL VISÉS

Le produit distribué est orienté plus particulièrement vers les prestataires de services d'investissement ou sociétés de Gestion fournissant la gestion pour compte de tiers à leurs clients. L'OPCVM ne bénéficie d'aucune garantie en capital. La durée de placement recommandée est de plus de 3 ans. Compte tenu des instruments utilisés et des stratégies mises en œuvre, ce Fonds ne s'adresse pas aux investisseurs qui ne souhaitent pas supporter un risque de marché obligataire.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Fonds par chaque investisseur dépend de sa situation propre. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel ou de sa trésorerie, de ses besoins actuels et à l'horizon de trois ans, mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire, de privilégier un investissement prudent. Il lui est également fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce Fonds.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : CACEIS Bank.

Le prospectus, les documents d'informations clés relatifs aux autres parts de ce Produit, la valeur liquidative, les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles sur le site Portzamparc Gestion : www.portzamparcgestion.fr. Ils peuvent être adressés gratuitement sur simple demande écrite auprès de Portzamparc Gestion - 10, rue Meuris - 44100 NANTES.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

INDICATEUR DE RISQUE

Risque le plus faible



Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit 3 années. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. La catégorie de risque se justifie par l'investissement effectué principalement dans des instruments de Taux d'intérêt. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que la capacité du fonds à vous payer en soit affectée. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait qu'une hausse des taux d'intérêt a pour conséquence une diminution de la valeur des investissements en obligations et titres de créance et, plus généralement, des instruments à revenu fixe.

Autres risques matériellement pertinents pour le Produit mais non repris dans l'indicateur synthétique de risque :

- **Risque de crédit** : Il est lié à la capacité d'un émetteur à honorer ses dettes et à la dégradation de la notation d'un émetteur. La détérioration de la situation financière d'un émetteur dont les titres sont détenus en portefeuille aura un impact baissier sur la valeur liquidative du Fonds. L'intégralité de l'actif net du Fonds pourra être investi en titres d'un même émetteur.

- **Risque de change** pour le porteur de la zone euro dans la limite de 100% de l'actif net du Fonds.

Pour plus de détails concernant les risques, veuillez vous référer au prospectus.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché.

L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios "défavorable", "intermédiaire" et "favorable" présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit et/ou de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les scénarios présentés représentent des exemples basés sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de "tensions" montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 3 ans		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Exemple d'investissement : 10 000 EUR			
Scénarios			
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 520 EUR	8 670 EUR
	Rendement annuel moyen	-14,81%	-4,67%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 960 EUR	9 560 EUR
	Rendement annuel moyen	-10,47%	-1,50%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 150 EUR	10 350 EUR
	Rendement annuel moyen	1,41%	1,14%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	11 540 EUR	11 950 EUR
	Rendement annuel moyen	15,34%	6,10%

Le scénario favorable s'est produit pour un investissement dans le proxy entre décembre 2018 et décembre 2021.

Le scénario modéré s'est produit pour un investissement dans le proxy entre avril 2017 et avril 2020.

Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement dans le proxy entre novembre 2020 et novembre 2023.

QUE SE PASSE-T-IL SI PORTZAMPARC GESTION N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de Portzamparc Gestion. En cas de défaillance de Portzamparc Gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- Qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire,
- Que 10 000 EUR sont investis.

Investissement de 10 000 EUR	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Coûts Totaux	320 EUR	905 EUR
Incidences des coûts annuels (*)	3,2%	1,7%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 4,44% avant déduction des coûts et de 2,79 % après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Portzamparc Gestion ne facture pas de coûts d'entrée, mais la personne qui vous vend le Produit peut vous facturer un maximum de 2%. Les investisseurs peuvent obtenir le montant réel des coûts d'entrée auprès de leur conseiller ou de leur distributeur.	200 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce Produit.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,18% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels.	118 EUR
Coût de transaction	0% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	20% au-delà d'une performance annuelle nette de frais du Fonds de 3%. Cette commission est calculée en comparant l'évolution de l'actif du fonds à celui d'un actif fictif de référence réalisant la performance de son objectif de gestion (3% par an) et enregistrant les mêmes variations de souscriptions et rachats que le fonds réel. Elle correspond à 20% de la différence positive entre l'actif du fonds réel et celui du fonds fictif de référence, appréciée sur la durée de l'exercice comptable. La commission est payable annuellement et elle est prélevée à chaque fin d'exercice.	2 EUR

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE?

Période de détention recommandée : 3 ans

La période de détention recommandée a été définie et se base sur le profil de risque et de rémunération du produit. Les investisseurs peuvent demander le rachat de leurs parts sur la base de la valeur liquidative dont les détails figurent dans le prospectus. Tout rachat effectué avant la fin de période de détention recommandée peut avoir un impact négatif sur le profil de performance du produit.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION?

Pour toute réclamation, l'investisseur est invité à se rapprocher de son conseiller habituel auprès de l'établissement qui lui a conseillé le Produit. Il peut également s'adresser au Service Réclamation du Groupe Portzamparc via le site <https://portzamparc.bnpparibas/> (rubrique: « Service réclamation » en pied de page) ou adresser un courrier recommandé avec AR à Portzamparc - Service Qualité – 16 rue de Hanovre – 75002 Paris, ou en envoyant un courrier à BCEF.Portzamparc_reclamations@bnpparibas.com.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

- ☐ Afin d'accéder aux performances du Produit, veuillez suivre les instructions ci-dessous : 1/ Cliquez sur <https://www.portzamparcgestion.fr/> 2/ Indiquez votre profil et acceptez les termes et conditions du site internet. 3/ Allez dans l'onglet « NOS FONDS » et sélectionnez le fonds concerné.
- ☐ N°ADEME : FR200182_01XHWE
- ☐ Lorsque ce Produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
- ☐ Ce Produit a recours à un mécanisme de valeur liquidative ajustée ou swing pricing dont les dispositions sont définies dans son prospectus.
- ☐ L'investisseur peut avoir recours au Médiateur de l'AMF par courrier postal : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris CEDEX 02 ou internet : <http://www.amf-france.org/rubrique> : Le Médiateur.